



Annuaire administratif

et des élus

2016/2017

Mayotte

**RÉSOLUTION
SECTEUR PUBLIC**

“MA BANQUE
M'APPORTE DES SOLUTIONS
SPÉCIFIQUES”

1

Pour financer
mes projets personnels,
elle me fait bénéficier
de conditions attractives.

2

Pour mon avenir,
elle fait la différence
sur mon épargne.

3

Pour mieux m'accompagner,
elle est attentive à qui je suis.



Rachel, 36 ans
agent du secteur public

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

bfm.fr

Accueil téléphonique :
02 69 61 10 91
Du lundi au vendredi de 8h à 16h et le
samedi de 8h à 12h (prix d'un appel local).

Un Conseiller BFCOI/BFM
vous accueille dans chaque
agence BFCOI.



Chacun de vous
est important



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITE

Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 €. RCS Créteil 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Banque Française Commerciale Océan Indien - Société Anonyme au capital de 16 666 800 €. Siège social : 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis Cedex. R.C.S. Saint-Denis 330 176 470 - Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515. N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.
Connectez-vous sur www.bfcoi.com rubrique Fonction Publique.

Annuaire administratif
et des élus de Mayotte

Présentation
générale 5

Les parlementaires 9

Les conseillers
départementaux 13

Les maires 27

Administrations
d'État 47

Administrations et
institutions locales 73

Index 109

L'administration à Mayotte

La loi du 11 juillet 2001 stipulait : **“Le statut de collectivité départementale pourra être modifié dans dix ans, au terme de cette échéance (2010), la population pourra choisir le statut de département français”.**

L'évolution institutionnelle est étalée dans le temps. À la suite de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, Mayotte est pour la première fois citée dans la loi fondamentale de la République, mais l'île se trouve dans la catégorie des collectivités d'outre-mer prévue à l'article 74 de la Constitution. Cependant, la loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer (DSIOM) rend applicables de plein droit toutes les dispositions législatives et réglementaires, à l'exclusion de six domaines : les impôts, droits et taxes ; l'urbanisme ; l'habitat et l'aménagement rural ; la protection sociale ; le droit du travail ; l'entrée et le séjour des étrangers ; les finances communales.

Les partis politiques sont confrontés à un double enjeu. D'une part, sortir de la spécialité législative au profit de l'identité législative en respectant l'identité mahoraise et sans corrompre les particularismes locaux. D'autre part, hâter la transformation de COM en DOM. Le candidat à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy (UMP), dans sa lettre aux Mahorais du 14 mars 2007, indique que Mayotte “a naturellement vocation à devenir un département d'outre-mer” et s'engage à “consulter la population sur la départementalisation.” Le candidat Lionel Jospin (PS) fait de même. Droite et gauche sont pour une fois d'accord s'agissant

du statut de l'île.

Enfin, au conseil des ministres du 23 janvier 2008, le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer annonce la consultation dans les douze mois suivant l'adoption de la résolution du conseil général. Yves Jégot, en visite les 28 et 29 mars 2008, réaffirme le souhait de voir l'assemblée départementale s'engager dans la transformation institutionnelle aboutissant à la création de Mayotte comme “département et région d'outre-mer”.

Ainsi, le conseil général, réuni en séance le 18 avril 2008 “demande au premier ministre pour proposition, au Président de la République, au président de l'Assemblée nationale et au président du Sénat d'engager, conformément à l'article 72-4 de la Constitution, la consultation tendant à transformer Mayotte en département et région d'outre-mer, tel que défini à l'article 73 de ladite Constitution, avant le 31 décembre 2008”.

Cette résolution tire la conclusion d'un constat d'irréversibilité. Une politique d'extension du droit commun pendant près d'un quart de siècle a débouché sur l'identité législative. Depuis le 1er janvier 2008, l'essentiel des lois et règlements en vigueur en France métropolitaine est applicable sur le territoire. L'intégration dans le droit commun se fait de manière “progressive et adaptée”, afin de prendre en compte la réalité de l'île et une même vision du développement :

la volonté commune de l'État et du Conseil général de donner à la population “de nouvelles opportunités, de nouvelles chances, de nouvelles perspectives personnelles et collectives”. Réclamé dès 1958, la départementalisation devient inéluctable 50 ans plus tard, les jeunes mahorais ont entre leurs mains l'héritage de leurs parents. Et ils ne vont pas les décevoir. D'après le pacte pour la départementalisation de Mayotte du 8 janvier 2008, le gouvernement

doit, au vu des résultats de la consultation, présenter au Parlement un projet de loi organique pour changer le statut. Une loi ordinaire précisera ensuite les modalités concrètes pour la mise en œuvre du droit commun. La consultation des électeurs a lieu dimanche 29 mars 2009, la préfecture publie les résultats suivants : sur 71 612 inscrits, elle a décompté 43 769 votants, soit 61,12 % des inscrits. 43 393 votants ont choisi le “oui”, ce qui



représente 95,26 % des votants sur l'ensemble des 17 communes de Mayotte.

Après le renouvellement du conseil départemental, le 3 avril 2011, l'île devient officiellement le 101^{ème} département de France et le 5^{ème} DOM. Institutionnellement, le statut de Mayotte diffère des quatre départements d'outre-mer classiques que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion. Mayotte est en fait une Collectivité territoriale qui exerce à la fois les compétences dévolues aux Départements et Régions d'Outre-mer (DROM). Cette évolution permet de tourner la page du rattachement aux Territoires d'outre-mer (TOM) et aux Collectivités d'outre-mer (COM), dont la population aspire en règle générale à une autonomie institutionnelle croissante. Mayotte n'est pas un département comme les autres. Son statut relève d'une nouvelle construction juridique "expérimentale". Il est nécessaire d'en tirer l'ensemble des conséquences législatives, administratives, sociales, économiques et financières.

Le choix d'une Collectivité Unique régie par l'article 73 de la Constitution traduit la volonté d'éviter l'institution de deux entités distinctes exerçant, sur un même territoire, des compétences qui se chevauchent - dédoublement qui pourrait entraîner des redondances et des contradictions dans les politiques publiques. La réflexion qui a guidé le Parlement et le Gouvernement a moins trait à la préservation d'une singularité mahoraise qu'au débat, plus général, sur la réforme territoriale. Les Mahorais sont ainsi placés à l'avant-garde d'une entreprise

nationale de modernisation administrative qui demeure en gestation.

En devenant département, Mayotte a acquis de nouvelles compétences. Mais un rapport de la Cour des comptes parle d'une "administration est mal adaptée" que le département n'a pas su anticiper : il compte certes beaucoup de fonctionnaires, mais pas aux postes où ils sont nécessaires, dans l'action sociale, l'aménagement, la gestion des crédits européens, etc. Du coup, le Département dépense trop pour son fonctionnement, et n'a plus les moyens suffisants pour ses investissements d'avenir. La critique vaut aussi pour les communes, qui ont pourtant récupéré au 1^{er} janvier 2014 la possibilité de lever taxes et impôts.

Une région ultrapériphérique de l'Europe : un nouvel échelon de pouvoir

Symbole de la départementalisation de l'île au lagon : l'euro de Mayotte est né en mars 2011 ! Les premières pièces sont sorties des fours de la Monnaie de Paris. Sur ces pièces, on y voit un bateau, des vagues d'océan et deux grosses lettres : RF, les initiales de République française. Au-delà des symboles, l'île doit faire face à des défis nombreux.

La départementalisation suppose des évolutions notables, dont certaines sont mises en œuvre depuis 2005 : l'âge légal minimum des femmes pour se marier est relevé de 15 à 18 ans, les mariages polygames sont interdits, même si les situations acquises ne sont pas remises en cause, la justice cadiale cède la place à une justice civile. Les minimaux sociaux seront aussi

progressivement augmentés, en commençant par les deux seuls en vigueur, ceux pour les adultes handicapés et les personnes âgées. De même, la transformation de Mayotte en DOM permet l'attribution du revenu de solidarité active (RSA), ce qui explique le lobbying de la classe politique en ce sens. Le RSA est versé, depuis 2012, au quart de ce qu'il représente en métropole et sera progressivement revalorisé sur une période de 20 à 25 ans, en fonction du rythme du développement économique de l'île mais, avec la mise en place d'un cadastre, la taxe d'habitation et la taxe foncière font également leur apparition.

La départementalisation de Mayotte n'est pas achevée, il reste, en effet, à mettre en place la décentralisation effective. Des réformes importantes sont en cours : modernisation de l'état civil, régularisation du foncier, établissement du cadastre, instauration de la fiscalité locale de droit commun... Du retard a été pris dans le calendrier initial, en raison des contraintes locales et nationales. Certains de ces dossiers complexes sont presque achevés - création en 2015 de l'Établissement public foncier (EPF) -, d'autres mettront du temps à aboutir.

Le nouveau statut devrait améliorer le niveau de vie. Or, une forme de dépendance administrative tend à se développer avec la création d'une "grande région française de l'océan Indien". Les élus ont déjà dit "non" au projet de constitution d'une "Métropole Outre-mer" réunissant La Réunion et Mayotte. Le Conseil a rejeté à l'unanimité l'idée d'une super région où Mayotte "perdrat son âme et ses prérogatives".

Ce vote de défiance à l'égard du gouvernement démontre la volonté des responsables politiques mahorais de dégager les institutions locales du carcan réunionnais qui empêche leur autonomie et leur développement.

Les changements institutionnels accélérés par une cascade de lois, de textes administratifs, d'ordonnances et de normes réglementaires, induisent des transformations sociales, économiques, et culturelles. Les mutations sont nombreuses. La réforme fiscale en particulier, avec l'assujettissement aux impôts locaux, chamboule le quotidien des habitants et des entreprises.

Zaïdou Bamana



Les députés

Boinali Saïd

Député de la 1^{re} circonscription (Nord)

Groupe socialiste, républicain et citoyen (membre apparenté) - Élu en juin 2012



Boinali Saïd Toumbou est le fils de Saïd Toumbou, homme politique dans les années 60, qui avait milité au sein du mouvement "serrez-la-main" pour le maintien au sein de l'ensemble comorien. Instructeur de carrière, Boinali Saïd était secrétaire général de la Cisma-CFDT avant de poser sa candidature à la députation. Il s'est particulièrement fait connaître comme un des leaders de l'intersyndicale qui a paralysé l'île pendant 44 jours durant la fin de l'année 2011 pour se plaindre de la cherté des prix à Mayotte. À l'Assemblée, il siège dans le groupe du Parti socialiste, écologiste et républicains, où il a été intégré à la commission des Affaires étrangères.

bsaid@assemblee-nationale.fr

Ibrahim Aboubacar

Député de la 2nde circonscription (Sud)

Groupe socialiste, républicain et citoyen - Élu en juin 2012



Ibrahim Aboubacar est ingénieur des travaux publics. Né en 1965 à Fomboni aux Comores, il a travaillé en tant que directeur du port de Longoni pour la Chambre de commerce et d'industrie, avant d'être élu conseiller général pour le canton de Sada en 2008 avec le Parti socialiste (PS). Il intègre la majorité UMP, puis en 2011, lors de l'élection partielle, il devient 1^{er} vice-président de la collectivité, en charge des finances. Mais son mandat ne va pas jusqu'au bout puisqu'il est élu député en juin 2012. À l'Assemblée, il fait partie du groupe socialiste, écologiste et républicain, membre de la commission des lois.

iaboubacar@assemblee-nationale.fr

0639 69 02 65

Un député, à quoi ça sert ?

Siégeant à l'Assemblée nationale, nos deux députés sont élus au suffrage universel dans le cadre des élections législatives. Leur travail s'exerce à la fois au parlement et dans leur circonscription. Dans cette dernière, le député est à l'écoute de ses concitoyens qu'il peut recevoir et également visiter. Il se fait l'écho de leurs préoccupations à l'Assemblée pour critiquer et faire progresser la législation et améliorer son application. Il participe au travail législatif et au travail de contrôle du gouvernement.

Il appartient à une commission

Il appartient obligatoirement à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée dont la fonction principale est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi. Ibrahim Aboubacar est membre de la commission des lois et Boinali Saïd dans celle des affaires étrangères. Il peut déposer des propositions de loi. En commission, puis en séance publique, il peut proposer, par amendement, des modifications au texte examiné et prendre la parole.

En cas de désaccord avec les sénateurs au terme de la "navette" entre les deux chambres, et si la commission mixte paritaire ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent statuer définitivement sur demande du gouvernement. Après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins cinquante-neuf autres députés, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la constitution.

Il demande des comptes au gouvernement

Au titre du contrôle, le député peut interroger le gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des finances, contrôler l'utilisation de l'argent public.

Il peut également, en signant une motion de censure qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du gouvernement.

En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, il est renvoyé devant ses électeurs.

Par ailleurs, un député peut être élu, par les autres députés, membre de la Cour de justice de la République (composée de 6 députés, 6 sénateurs et 3 magistrats) afin de juger les membres et anciens membres du gouvernement. Enfin, les députés forment, avec les sénateurs, la Haute cour chargée, depuis la révision constitutionnelle du 23 février 2007, de se prononcer sur une éventuelle destitution du président de la République.

Deux Mahorais parmi 577 députés

Les 577 députés de l'Assemblée nationale sont élus pour cinq ans (sauf dissolution), au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Outre les députés élus dans les départements divisés en autant de circonscriptions électorales qu'il y a de sièges à pourvoir, 6 députés sont aussi élus dans les collectivités d'outre-mer (3 en Polynésie française, 1 à Wallis-et-Futuna, 1 à Saint-Pierre-et-Miquelon, 1 à Saint-Barthélemy et Saint-Martin) et 2 sont élus en Nouvelle-Calédonie.

Les sénateurs

Abdourahamane Soilihi

Sénateur du groupe Les Républicains - Élu en septembre 2011



Abdourahamane Soilihi plus couramment surnommé "Ladjo" est né en 1959. Instituteur de profession, il devient adjoint au maire de Mamoudzou en 1995, puis, tête de liste RPR, il est battu en 2001. En 2008, il décroche enfin l'élection pour le siège de maire de Mamoudzou, puis est défait à nouveau lors de l'élection de mars 2014. Il a été condamné par la justice pour emploi fictif, une condamnation confirmée en appel début 2014. Au Sénat, il est membre de la commission de la culture de l'éducation et de la communication. Fin avril 2016 son immunité parlementaire a de nouveau été levée par le Sénat pour une affaire judiciaire.

a. soilihi@senat. fr

Thani Mohamed Soilihi

Sénateur du groupe Socialiste - Élu en septembre 2011



Né en 1972, Thani Mohamed Soilihi est avant tout avocat au barreau de Mayotte depuis 1999 dont il a été bâtonnier de 2007 à 2010. Conseiller municipal de Sada, dans l'opposition de 2001 à 2008, il est élu plus jeune sénateur de France à 39 ans en 2011, sans étiquette, mais classé divers gauche. Il est secrétaire de la Commission des lois et vice-président de la délégation sénatoriale à l'Outremer. Il siège comme membre du groupe socialiste. Il est l'un des sénateurs engagés dans la rédaction d'un rapport sur la question foncière dans les Outremer.

t. mohamed-soilihi@senat. fr

Un sénateur, à quoi ça sert ?

Les sénateurs siègent au Palais du Luxembourg. Considérée comme la chambre de préparation et d'enregistrement des projets de loi, le Sénat a aussi un pouvoir de contrôle sur l'action du gouvernement. Ils vérifient que les lois votées soient bien appliquées. Le Sénat ne peut pas être dissout et c'est le président du Sénat qui assure l'intérim en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement. Choisis selon un système de démocratie indirecte, les sénateurs sont élus par les grands électeurs, à Mayotte on comptait 424 grands électeurs en 2011.

Son rôle

Le sénateur est un élu représentant sa circonscription auprès du Sénat, pour une durée de six ans au suffrage universel indirect. C'est-à-dire que les votants votent d'abord pour de Grands Électeurs, qui désignent à leur tour les représentants au Sénat. Il participe au travail législatif et de contrôle du gouvernement. Par découpage territorial, Mayotte en compte deux.

Au sein du Sénat, le sénateur appartient à une des sept commissions, dont la fonction principale est d'élaborer les textes de loi qui seront ensuite débattus en séance publique. Par ailleurs, il peut de lui-même déposer des propositions de loi, tout comme déposer des amendements pour apporter des modifications au texte examiné, d'abord en commission, puis en séance publique.

De par leur répartition sur le territoire, les sénateurs examinent avant l'Assemblée nationale les projets de loi concernant l'organisation des différentes collectivités territoriales.

Mais comme nous l'avons dit, les sénateurs ont en plus le rôle de contrôler le gouvernement. Ils peuvent ainsi, après le vote d'une loi saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il examine la conformité d'un texte voté vis-à-vis de la Constitution. Pour cela, il doit réunir au moins 58 autres sénateurs, soit 59 avec lui au total. Toujours dans cette fonction de contrôle, il peut interroger le gouvernement directement, avec

des questions écrites ou orales, examiner son action au sein d'une commission d'enquête et même contrôler l'emploi de l'argent public s'il est rapporteur spécial au sein de la Commission des finances. Enfin, cet élu peut être élu membre de la Cour de Justice de la République par ses collègues du Sénat. Une des plus hautes institutions du pays. Cette cour composée de six députés, six sénateurs et trois magistrats est destinée à juger les membres et anciens membres du gouvernement. En revanche, les sénateurs ne peuvent pas mettre en cause la responsabilité du gouvernement. Cette responsabilité étant celle des députés.

Le Sénat plus en détail

Depuis 2011, le nombre de sénateurs est de 348. Parmi eux, 328 sont élus des départements métropolitains et d'outre-mer. Les 20 autres sont ceux de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, des îles Wallis-et-Futuna, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais aussi les sénateurs représentant les Français de l'étranger. Chaque sénateur exerce un mandat de six ans, mais des élections sénatoriales ont lieu tous les trois ans, permettant à chaque fois de renouveler une moitié du Sénat. Contrairement à l'Assemblée nationale, le Sénat ne peut pas être dissout par le Président, ce qui en fait le garant de la stabilité politique de la France. La prochaine élection se tiendra le 24 septembre 2017.

Le conseil départemental, à quoi ça sert ?

Il y a 5 ans, la loi du 7 décembre 2010 relative à Mayotte a posé le principe de la création dans l'île d'une collectivité régie par l'article 73 de la constitution, dénommée "Département de Mayotte" et exerçant à la fois les compétences dévolues au département et à la région, ainsi que celles dévolues aux conseils régionaux d'outremer.

La Solidarité

Dans ce champ de compétences sont compris la définition et mise en œuvre de la politique d'action sociale, l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile (PMI), l'aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, l'insertion sociale et professionnelle (RSA), le fonds d'aides aux jeunes (Faj), le fonds de solidarité pour le logement.

Les routes, l'économie et les secours

Parmi ses compétences figurent aussi la construction et l'entretien de la voirie départementale (les routes nationales ne relèvent pas de la compétence du conseil départemental).

Au sujet de l'économie, le conseil départemental vote le budget et coordonne les aides aux entreprises (définition d'un schéma régional de développement économique, de l'emploi et de la formation). C'est aussi, le conseil départemental qui a en charge le service d'incendie et de secours (Sdis).

Culture, éducation, cadre de vie et développement durable

Au niveau culturel, les archives départementales et l'inventaire général du patrimoine culturel sont aussi de sa responsabilité. Pour le cadre

de vie et développement durable, il assure la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non. Il participe à l'élaboration de la politique nationale d'aménagement et de développement durable, élabore un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (Srad) et élabore un programme d'aide à l'équipement rural. Il crée, équipe et gère des ports maritimes de commerce et de pêche.

Par rapport à l'éducation, le département est en charge des collèges et lycées avec leur construction, entretien, équipement et fonctionnement. Il s'occupe du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (Tos).

Enfin, il élabore un plan de développement de la formation professionnelle intégrant un volet jeunes (ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi, avec veille pour assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ces filières de formation professionnelle), et un volet adultes (l'ensemble des actions de formation professionnelle visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi). Il comprend également le schéma prévisionnel d'apprentissage ainsi que celui des formations sanitaires et celui des formations sociales.

Son fonctionnement

Le président du conseil départemental est élu à la majorité absolue des membres du Conseil départemental pour une durée de six ans. Il est le chef de l'exécutif du département, il est seul chargé de son administration.

Il met en œuvre et exécute les décisions prises par le conseil. Ordonnateur des dépenses de la collectivité, il assure notamment la gestion du domaine de la collectivité ainsi que l'attribution de prestations en matière d'aide sociale.

L'Assemblée délibérante

Elle se compose de l'ensemble des conseillers départementaux. Ils sont au nombre de 19. Les élections ont lieu tous les trois ans pour un renouvellement de sièges à moitié. Les conseillers généraux sont élus pour six ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le conseil départemental est composé de deux institutions délibérantes : la Commission permanente et l'Assemblée plénière.

La Commission permanente est une instance restreinte. Convoquée en moyenne chaque mois, elle est composée des élus, des services et des invités ou experts convoqués par le Président du Conseil départemental. L'Assemblée plénière, qui se réunit au moins une fois par trimestre, est une instance publique. Les débats, auxquels toute personne peut assister, peuvent être

enregistrés, retransmis ou publiés. Cependant, le huit dos peut être demandé par au moins 5 conseillers ou par le Président. La décision de huit dos est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les Commissions spécialisées

Chargées d'émettre un avis sur les rapports et projets de délibérations relevant de leur domaine de compétence, les Commissions spécialisées peuvent proposer des amendements étudiés le jour de la séance plénière ou de la Commission permanente.

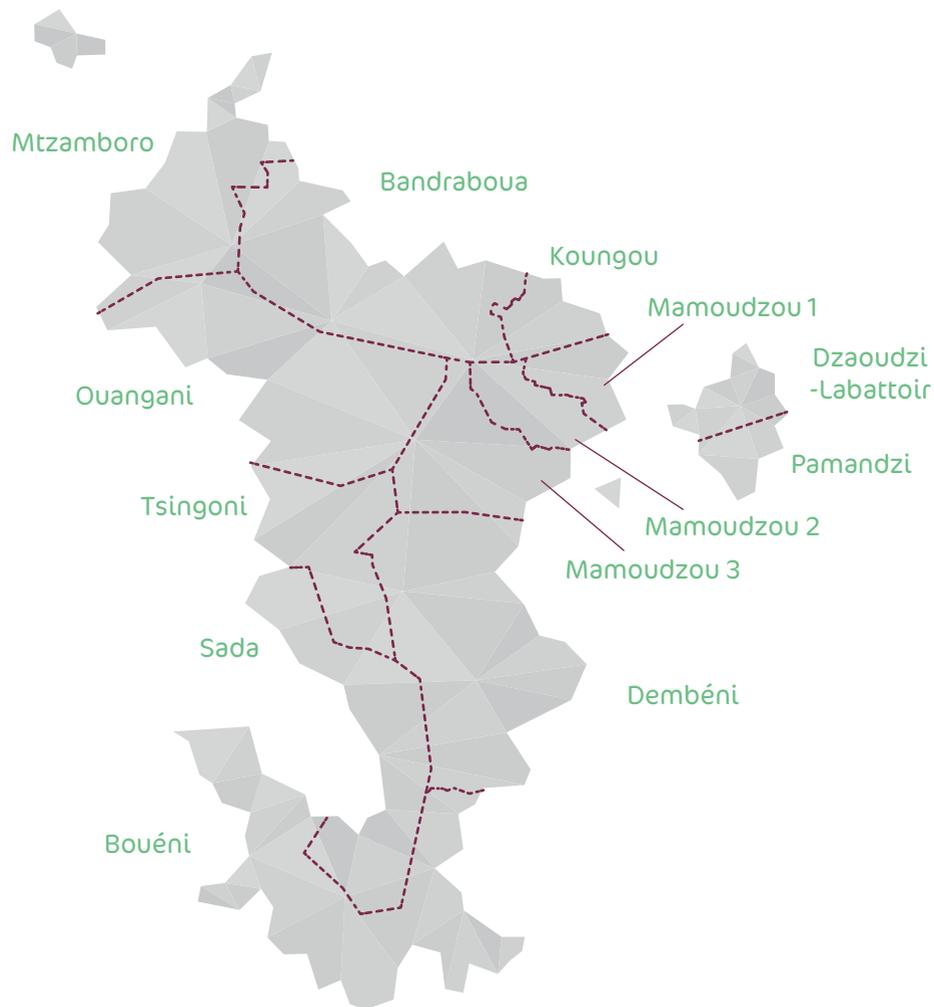
Il existe 6 Commissions spécialisées

- La Commission des finances et du développement économique,
- La Commission aménagement, environnement et cadre de vie,
- La Commission santé, action sociale et administration générale,
- La Commission formation et insertion,
- La Commission de la culture, de la jeunesse et des sports,
- La Commission coopération décentralisée et vie institutionnelle.

Enfin, le conseil départemental comprend aussi en son sein le Conseil économique, social et environnemental (Cesem) et le Conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation (CCEEM) qui ont un rôle purement consultatif.



Les 13 cantons de Mayotte



Le président

Soibahadine Ibrahim Ramadanani

Elu le 2 avril 2015 canton d'Ouangani - Groupe Les Républicains (ex-UMP)



Fils d'un père ingénieur agronome (chef de secteur agricole) et d'une mère agricultrice, Soibahadine Ibrahim Ramadanani est né le 5 mars 1949 à Chiconi. Elevé dans une fratrie de 14 frères et sœurs, il grandit à Sada (1956 à 1958) et à Chiconi.

Le président du conseil départemental, qui est aussi le doyen de l'Assemblée, a été élu à 66

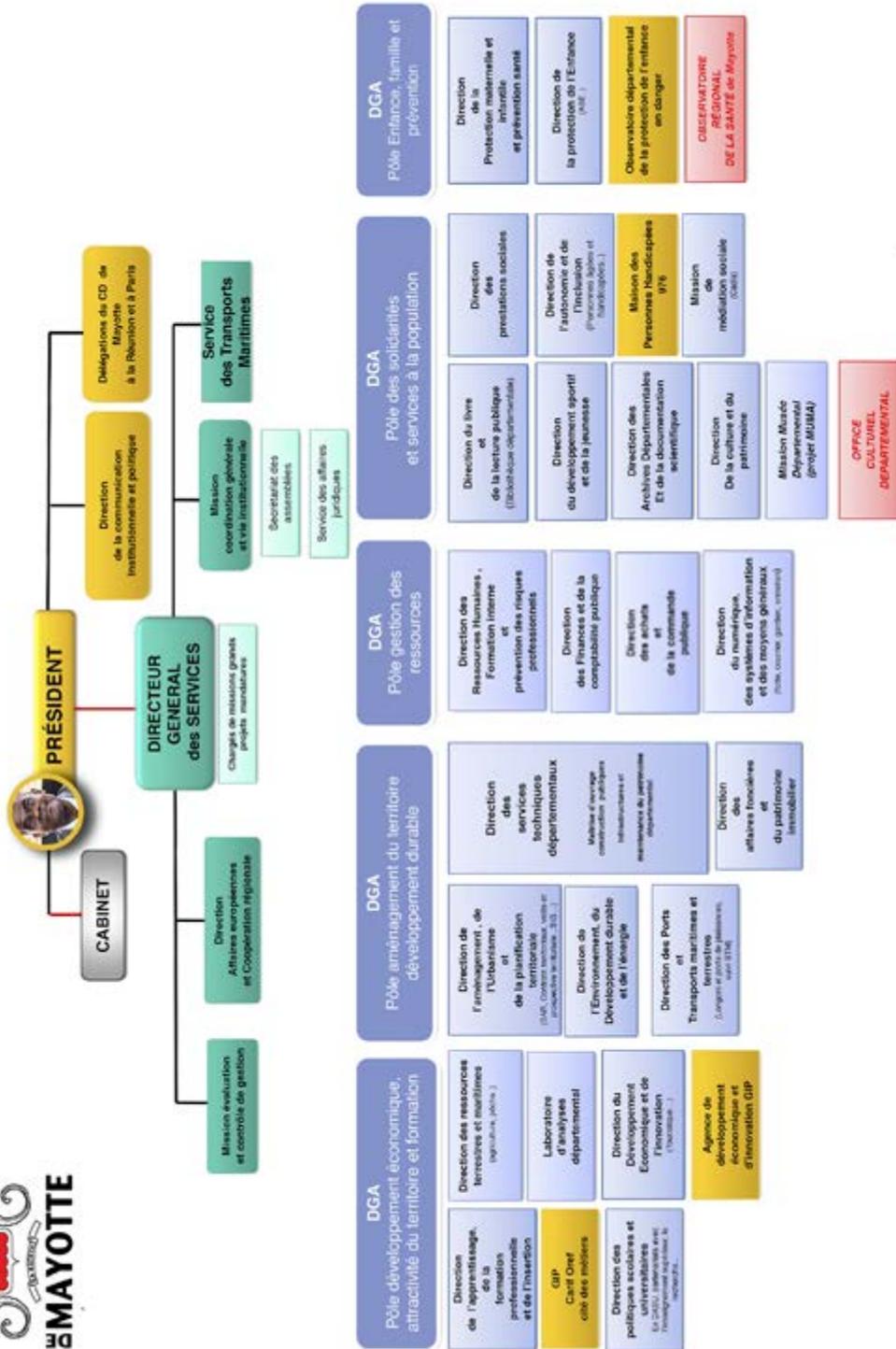
ans. C'est un ancien sénateur (2004-2011) de Mayotte. Soibahadine Ibrahim Ramadanani siège au "conseil des sages" du parti Les Républicains qui regroupe les anciens parlementaires du parti. Au Sénat, il était membre de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État outremer et membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Pendant plusieurs années, il a présidé le Syndicat mixte d'aménagement et d'investissement de Mayotte de 2001 à 2008, une structure intercommunale qui a finalement été fermée en 2015.

Dans la vie de tous les jours, il a exercé en tant qu'instituteur, puis chargé de mission pour le vice-rectorat. Il est intégré dans le corps des instituteurs de l'Etat début 2005, puis des professeurs des écoles en 2007. Il prendra sa retraite en septembre 2012.

Il a suivi des études de philosophie jusqu'à la Licence puis de sciences de l'éducation jusqu'au doctorat.

s.ibrahim-ramadani@cg976.fr



Le conseil départemental

Afidati Mkadara

Conseillère départementale de **Bouéni**



Membre de la Commission action sociale, solidarité et santé et de la Commission des finances, développement économique et touristique. Native de Mzouazia, Afidati Mkadara est conseillère municipale depuis 2008, réélue en 2014 avec l'investiture du Mouvement pour le développement de Mayotte (MDM). Titulaire d'un bac économique et social, elle peut se prévaloir d'une maîtrise Administration économique et social (AES), spécialisée en gestion des entreprises. Mère de deux enfants, elle aussi dans la vie de tous les jours analyste économique et financière et chargée d'études à l'Institut d'émission de l'Outremer (ledom). a.mkadara@cg976.fr

Ahamed Attoumani Douchina

Conseiller départemental de **Bouéni**



Membre de la Commission éducation, formation et insertion et de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes. Il prend les rênes du CG en 2008, à un moment où le déficit menaçait la collectivité et où la départementalisation tardait à venir. Durant son court mandat de président (3 ans), il remplit la principale mission qui lui est assignée, à savoir l'obtention de la départementalisation. Il participe aussi à la réduction d'une partie du déficit. Lors de l'élection de 2011, il n'est pas reconduit à la présidence. Cependant, il rejoint la majorité de Daniel Zaidani durant l'été 2012. Directeur du Centre de documentation pédagogique de Mayotte jusqu'à son départ à la retraite en 2013. attoumani.douchina@cg976.fr

Ali Combo Debré

Conseiller départemental de **Mamoudzou 1**



Membre de la Commission action sociale, solidarité et santé et de la Commission administration générale, infrastructures et transports. Né en 1981 à Mamoudzou, ce travailleur médico-social occupe le poste de coordinateur à la Maison des personnes handicapées pour le pôle enfants (0 à 20 ans). Ce père de deux enfants a la fibre sportive : il a été animateur sportif à Kawéni de 2000 à 2014 et entraîneur de l'ASC Kawéni (DH) de 2011 à 2014. Son engagement politique remonte à 1999, lorsqu'en tant que "sénateur junior", il fait la rencontre de Christian Poncelet, l'ancien président du Sénat. ali-debre.combo@cg976.fr

Armamie Abdoul Wassion

Conseillère départementale de **Mamoudzou 3**



Membre de la Commission administration générale, infrastructure et transport et de la Commission éducation, formation et insertion.

Armamie Abdoul Wassion est titulaire d'un BEP Hôtellerie et restauration, qu'elle a obtenu après son baccalauréat. À la mairie de Mamoudzou, où elle est fonctionnaire de la collectivité, elle a passé sa capacité en droit et intégré le service d'État civil. Elle a aussi été vice-présidente de l'Instance régionale d'éducation et de promotion par la santé (Ireps) de 2011 à 2013. Elle est présidente de la section UMP de Mamoudzou dont l'ancienne permanence se situait dans son village de Tsoundzou 2. a.abdoul-wassion@cg976.fr

Aynoudine Salime

Conseiller départemental de **Mtزامboro**



Membre de la Commission des finances, développement économique et touristique et de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes.

Né à Mtsahara en 1976, cet infirmier de profession a obtenu son bac S en 1995 avant d'effectuer deux ans d'études d'infirmier à La Réunion. Aynoudine Salime tente une formation d'instituteur avant de finalement revenir dans le médical pour devenir infirmier en 2001 en Picardie. S'ensuivent des séjours de quelques années à Mayotte et en métropole durant lesquelles il deviendra cadre supérieur avant d'évoluer de poste en 2012 en passant cadre supérieur de santé dans le pôle médecine de secteur. a.salime@cg976.fr

Bichara Payet

Conseillère départementale de **Dembéni**



Membre de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes et de la Commission des finances, développement économique et touristique.

Depuis 1986, Bichara Payet est une militante politique aguerrie par de multiples candidatures. Chef d'entreprise dans le BTP, elle a repris ses études en commerce international afin de se lancer dans l'import/export sur internet. Elle est une représentante du monde économique au sein de l'hémicycle. Pour l'élection de 2015, elle a accepté l'investiture du MDM, avec l'appui du maire réélu de Dembéni, Ambdi Hamada Jouwaou, tout en gardant son indépendance en rejoignant la majorité. b.bouhari-payet@cg976.fr

Bourouhane Allaoui

Conseiller départemental de **Koungou**



Membre de la Commission culture, jeunesse et sport et de la Commission action sociale, solidarité et santé.

Bourouhane Allaoui a grandi à Majicavo. Après l'obtention du baccalauréat en 1995, il part 10 ans en métropole pour les études supérieures. Il a étudié à l'université de Dijon où il valide deux maîtrises. La première en administration économique et sociale et la seconde en droit des affaires. Après son retour à Mayotte en 2005, il est recruté à la mairie de Koungou l'année suivante. C'est son tout premier mandat en tant qu'élu. b.allaoui@cg976.fr

Chihabbouddine Ben Saïd

Conseiller départemental de **Mamoudzou 2**



Membre de la Commission éducation, formation et insertion et de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes.

S'il reste indassable politiquement, "Chihab" comme on le surnomme, a déjà exercé un mandat de conseiller général de la circonscription de Mamoudzou 2 entre 2001 et 2008. Au cours de ce mandat, il a même obtenu pour un temps la première vice-présidence entre 2002 et 2008. Son cheval de bataille a toujours été de plaider pour un rattrapage économique de Mayotte. Dirigeant d'une exploitation agricole, il était, à l'âge de 65 ans un des doyens de l'élection de 2015. c.benyousseouf@cg976.fr

Daniel Zaïdani

Conseiller départemental de **Pamandzi**



Membre de la Commission administration générale, infrastructure et transport et de la Commission aménagement et développement durable.

Élu à 35 ans, plus jeune président du conseil général des départements de France en 2011, Daniel Zaïdani a forcé le destin pour en arriver là. Militant associatif au sein de l'association Oudaïlia Haqui za wamaoré, il apparaît dans les médias, puis obtient la mandature du MDM. Il réussit à se faire élire président malgré une faible majorité et réussit le tour de force de parvenir à élargir sa majorité durant sa présidence. Dès le début de son mandat, il a eu à faire face au déficit budgétaire de la collectivité et à la grande grève contre la vie chère.

daniel.zaidani@cg976.fr

Fatima Souffou

Conseillère départementale de **Dzaoudzi-Labattoir**



1^{re} vice-présidente. Présidente de la Commission administration générale, infrastructures et transports. Membre de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes

Titulaire d'un DUT "Gestion des entreprises et des administrations", avec une option "finance et comptabilité", Fatima Souffou a rejoint le nouvel élan pour Mayotte en 2010. Elle a réussi dans sa 46^{ème} année à être élue à la mairie de Labattoir où elle est adjointe en charge du social. Par le passé, elle avait été conseillère municipale dans l'opposition entre 2008 et 2014. Elle est présidente de l'association de chants et danses traditionnels Nouroul Hayati, une des plus célèbres de Mayotte.
f.souffou@cg976.fr

Fatimatie Razafinatoandro

Conseillère départementale du canton de **Tsingoni**



Présidente du Comité du tourisme. Membre de la Commission aménagement et développement durable.

Déléguée au conseil national de l'UMP, celle que l'on appelle plus souvent "Razafina" est aussi une militante syndicale engagée, puisqu'elle a participé au grand congrès syndical national de force ouvrière en 2012. Fonctionnaire de l'État, elle a été conseillère municipale de Tsingoni, adjointe en charge de l'aménagement de 2001 à 2008. À 48 ans, elle préside désormais le Comité du tourisme afin de redonner quelques couleurs à ce secteur économique malgré une situation générale dégradée.
f.razafinatoandro@cg976.fr

Halima Mdallah

Conseillère départementale de **Bandraboua**



Membre de la Commission action sociale, solidarité et santé et de la Commission education, formation et insertion.

La conseillère départementale de Bandraboua vient du village de Longoni, situé dans la commune de Koungou. Cette mère de famille de 36 ans est assistante documentaliste pour la société Mayotte Channel Gateway, société de concession portuaire. Elle a été conseillère municipale de 2008 à 2014.

h.bamoudou@cg976.fr

Insy Daoudou

Conseillère départementale de **Sada**



Membre de la Commission administration générale, infrastructure et transport et de la Commission action sociale, solidarité et santé.

Depuis son retour de métropole en 2008, Insy Daoudou n'a cessé de militer en politique. En 2015, la chironguienne se présente pour la première fois en tant que candidate pour des élections politiques, à seulement 33 ans. L'ex-directrice de la police municipale de Chirongui, passée par l'Acfaav en tant que conseillère juridique, est au moment des élections de 2015, responsable de l'association Adapéi, qui défend, entre autres, les droits des personnes handicapées.

i.daoudou@cg976.fr

Issa Abdou Issa

Conseiller départemental de **Dembéni**



4^{ème} vice-président. Président de la Commission action sociale, solidarité et santé. Membre de la Commission aménagement et développement durable.

Issa Abdou, 43 ans est titulaire d'un DESS en économie et gestion des entreprises. Depuis 10 ans, il occupe le poste de Directeur général des services à la mairie de Sada, une fonction qu'il a mis entre parenthèses le temps de son mandat. Il a obtenu le soutien du Mouvement des jeunes unis de Bandrelé, très présent dans sa commune ainsi que celui du maire, Moussa Ben Ali, qui émarge comme lui au Mouvement pour le développement de Mayotte. En dépit de son parti, il a rejoint la majorité du CD pour pouvoir présider la Commission de l'action sociale.

i.issa-abdou@cg976.fr

Issa Soulaïmana

Conseiller départemental de **Dzaoudzi-Labattoir**



Membre de la Commission culture, jeunesse et sport et de la Commission des finances, développement économique et touristique.

Issa Soulaïmana s'est engagé en politique avec détermination depuis 1989. À l'époque, il émarge au Mouvement populaire de Mayotte (MPM), il adhère par la suite au Mouvement pour la départementalisation de Mayotte. Il devient 1^{er} adjoint au maire en 1994 puis maire de Labattoir en 2001. Mais lors des élections de 2008, il n'est pas reconduit et décide alors de rejoindre les rangs du Nouvel élan pour Mayotte (Néma). Conseiller pédagogique, après avoir été instituteur pendant de longues années, il est élu du département depuis 2015.

i.soulaimana-mhidi@cg976.fr

Issoufi Hadj Mhoko

Conseiller départemental de **Bandraboua**



2^{ème} vice-président. Président de la Commission culture, jeunesse et sport. Membre de la Commission administration générale, infrastructure et transport.

Ancien conseiller municipal dans la majorité sortante de la mairie de Bandraboua Issoufi Hadj Mhoko a quitté ses amis socialistes pour rejoindre la majorité du conseil départemental dans une liste indépendante. Élu en mars 2015, il hérite du "portefeuille" de la culture, la jeunesse et les sports. Réputé pour ces costumes à la fois traditionnels et modernes, il assume son style particulier et ses petites phrases excentriques.

i.hadj-mhoko@cg976.fr

Mariame Saïd

Conseillère départementale de **Mamoudzou 3**



5^{ème} vice-présidente. Présidente de la Commission éducation, formation et insertion. Membre de la Commission culture, jeunesse et sport.

Née en 1971 à Mamoudzou, cette enseignante à l'école de Passamaïnty-Stade est très engagée dans le milieu associatif. En 2004, elle crée ainsi à Mamoudzou une association féminine de danse traditionnelle, puis en 2011 "Cœur d'or", une association féminine d'entraide. En 2001, elle apparaît sur la liste UMP (RPR) aux élections municipales à Mamoudzou. Figurant sur la liste élue lors des élections de 2008, elle devient adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'état civil. Depuis 2014, elle est conseillère municipale dans l'opposition.

m.said@cg976.fr

Moinécha Soumaïla

Conseillère du canton d'**Ouangani**



Membre de la Commission éducation, formation et insertion et de la Commission finances, développement économique et touristique.

Le binôme du président vient de Ouangani. Plus jeune élue du département, elle en est aussi la secrétaire de séance lors des sessions plénières. Elle a été nommée présidente du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), ce qui l'a amené à visiter les casernes, notamment celle de Kahani, située dans son canton. Après avoir été assistante en comptabilité au Smiam, la conseillère a occupé la même fonction à la mairie de Ouangani.

m.soumaila@cg976.fr

Nomani Ousséni

Conseiller départemental de **Sada**



Membre de la Commission aménagement et développement durable et de la Commission des finances, développement économique et touristique. Soutenu en 2012 par le président du conseil général Daniel Zaïdani, Nomani Ousséni est élu le 28 octobre de cette même année, conseiller général de Sada pour sa toute première participation à une élection politique. Il remplace ainsi sur ce siège Ibrahim Aboubacar qui renonçait à son mandat suite à son élection au parlement. Il est réélu à 25 ans en 2015 toujours sous l'étiquette de l'Union des nouvelles forces de la commune de Sada (UNFCS).

nomani.ousseni@cg976.fr

Ousséni Ben Issa

Conseiller départemental de **Tsingoni**



7^{ème} vice-président. Président de la Commission des finances, développement économique et touristique. Membre de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes.

Élu en 2011 avec l'étiquette de l'UMP, il a appris de son premier mandat le sens du compromis. C'est ainsi qu'il rejoint la majorité de Zaïdani en cours de mandature, après avoir compris qu'il risquait dans le cas contraire d'avoir un bilan bien maigre à présenter à ses électeurs. Un pari qui lui a permis de décrocher un nouveau mandat en 2015, toujours dans la majorité. Ancien du club Thanga Handball et lui-même engagé dans la vie associative de sa commune, ce quadragénaire est gérant d'une société de transit.

ben-issa.ousseni@cg976.fr

Raïssa Andhum

Conseillère départementale de **Koungou**



3^{ème} vice-présidente. Présidente de la Commission aménagement et développement durable.

Raïssa Andhum conseillère départementale "Les Républicains", est née à Koungou, il y a 32 ans. Après son baccalauréat, elle part pour la métropole afin d'étudier à l'université de Dijon. Des études supérieures qui lui permettent de valider un Master en économie et gouvernance des territoires. De retour sur l'île en 2006, elle obtient, quatre ans plus tard, un poste en tant que commerçante de marchandises générales. Son intérêt pour la politique, elle le doit à sa famille. En 2014, déjà, elle s'était frottée aux élections en se présentant sur la liste UMP.

r.andhum@cg976.fr

Sidi Mohamed

Conseiller départemental de **Mamoudzou 1**



6^{ème} vice-président. Président de la Commission coopération décentralisée et affaires européennes. Membre de la Commission aménagement et développement durable.

Cadre à la mairie de Mamoudzou, Sidi Mohamed est désormais en charge de la coopération régionale. À 47 ans, père de 3 enfants, il est titulaire d'un bac littéraire et d'un Deug d'histoire-géographie. Avant de travailler à la mairie de la commune chef-lieu, il a été rapporteur de l'état civil à la mairie de Dzaoudzi-Labattoir. Ancien joueur de l'AS Rosador, puis ex-dirigeant du club, il ne cache pas son engouement pour le football.
m.sidi@cg976.fr

Soihirat El-Hadad

Conseillère départementale de **Pamandzi**



Membre de la Commission culture, jeunesse et sport et de la Commission éducation, formation et insertion.

Tout juste élue conseillère municipale dans l'opposition en 2014 à Pamandzi, Soihirat El-Hadad est titulaire d'un Diplôme d'études appliquées en sociologie. Du haut de ses 36 ans, elle consacre sa vie à l'éducation et aux problèmes sociaux. C'est pour résoudre les problématiques liées à ces deux thématiques qu'elle s'est engagée en politique. Avant son élection au conseil départemental, elle était responsable à la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur au conseil départemental.
soihirat.el-hadad@cg976.fr

Toyfriya Anassi

Conseillère départementale de **Mtzamboro**



Membre de la Commission aménagement et développement durable et de la Commission action sociale, solidarité et santé.

Infirmière depuis 2005 à la protection maternelle et infantile (PMI) d'Acoua, Toyfriya Anassi est la conseillère du canton du Nord. Titulaire d'un bac S obtenu à Aix-en-Provence, avant de décrocher en 2004 son diplôme d'infirmière avec une spécialité en déficience intellectuelle et handicap mental. Dans le domaine associatif, elle est à la tête de l'organisme d'insertion par l'activité économique Maesha espoir depuis 2014. Sa carrière politique a démarré en 2014 avec l'obtention d'un siège de conseiller municipal à Acoua.
t.anassi@cg976.fr

Zaïhati Madi Mari

Conseillère départementale de **Mamoudzou 2**



Membre de la Commission administration générale, infrastructure et transport et de la Commission culture, jeunesse et sport.

Âgée de 38 ans, Zaïhati Madi-Mari exerce à l'aéroport la fonction d'agent des douanes au sein de la brigade de surveillance. Elle a obtenu son concours il y a plusieurs années après avoir réussi le baccalauréat professionnel de logistique. Dans son quartier de Barakani-Mamoudzou, elle adhère aux associations culturelles féminines. Elle a déjà participé à l'élection municipale en 2014 au sein de la liste Uvoimoja. Désormais, elle est conseillère de Mamoudzou 2, élue avec le Mouvement pour le développement de Mayotte (MDM).
z.madi-mari@cg976.fr



Rôle et fonctions du maire

Son rôle

Élu de proximité, exerçant un mandat de six ans renouvelable le maire a en charge les affaires de la commune dont il est à la tête avec son conseil municipal. Par délibération avec ce dernier, il prend donc toutes les décisions relatives à la vie de son territoire. Budget, police municipale, services publics municipaux, construction ou entretien des voiries, urbanisme, ou encore organisation des élections : autant de décisions dont il est garant de l'application une fois que le conseil municipal dont il est à la tête les a voté et donc approuvé.

Le conseil Municipal

Pour cela se tient au moins une fois par trimestre, une fois par mois le plus souvent, la réunion de ce conseil municipal. Il s'agit d'un ensemble d'élus, présents sur les listes municipales lors des élections. Ainsi, nous retrouvons au sein du conseil municipal la liste arrivée en tête, appelée majorité, mais aussi les listes concurrentes, proportionnellement au nombre de votes obtenus.

Pour le seconder, le maire choisit dans sa majorité un délégué qui sera chargé d'un domaine en particulier : élu en charge de la jeunesse et des sports, élu en charge de l'économie, élu en charge de la sécurité, ou encore élu en charge du social. La liste est longue.

Ses responsabilités

Ainsi donc, le maire est chargé de l'application des décisions prises par lui et son conseil

municipal. Il lui revient de les réaliser : signer les contrats, passer les marchés, préparer le budget, gérer le patrimoine communal, etc.

Il doit également en assumer les responsabilités. Devant son conseil municipal, mais également devant ses administrés.

En cas de problème, un citoyen habitant de la commune peut se retourner contre son maire s'il juge que la municipalité est responsable de ses déboires. Il reviendra toutefois à la Justice de déterminer si, oui ou non, la responsabilité incombe bien au maire et à sa municipalité.

Le représentant de l'État

Au-delà du rôle qu'il joue auprès de ses administrés, le maire est également le représentant de l'État au sein de sa commune, sous l'autorité du préfet. À ce titre, il doit organiser les élections, qu'elles soient locales ou nationales, y compris les référendums ; il est aussi garant de la légalisation des signatures faites au nom de la commune. Et il se charge enfin de la publication des lois et des règlements concernant sa ville ou son village.

Il est également officier d'état civil, et officier de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République. Cela l'autorise à constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. Si dans les faits, ces fonctions ne sont que très rarement exercées, cela lui vaut toutefois le titre de Premier magistrat de la ville.

Acoua

Ahmed Darouèche



Ahmed Darouèche a été élu en mars 2015 sur la liste du Parti socialiste dans la commune d'Acoua. À 44 ans, cet agent de recouvrement à la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) ambitionne de faire sortir sa commune d'une "gestion financière et administrative chaotique". Ainsi, une de ses premières actions en tant que maire, a été de réaliser un audit financier de la commune afin de retrouver une autonomie financière.

0269 62 18 81
mairie.acoua@orange.fr

Fax : 0269 60 20 43

Présentation

La commune d'Acoua est la moins peuplée de Mayotte, moins de 5000 habitants. Elle ne se compose que de deux villages, Acoua, et Mtsangadoua qui accueille le lycée général de Cité du nord, réputé pour son panorama magnifique.



Le village d'Acoua est ancré au fond d'une baie, ce qui en fait naturellement un village de pêcheurs, tout comme Mtsangadoua. Coincé entre le littoral et le mont Boum Djabali, les deux villages sont parcourus de relief accidentés qui rendent difficile sinon impossible toute construction.

De fait la plupart des terres de la commune sont considérées comme non constructibles sur le plan local d'urbanisme. Commune agricole et de pêcheurs, Acoua est aussi connue pour être un important centre culturel et culturel. Des ruines anciennes ont été mises à jour par des archéologues il y a quelques temps déjà. À l'initiative du Groupement de valorisation agricole, on y organise périodiquement des foires agricoles pour vendre la production locale.

Bandraboua

Boura Soulaïmana

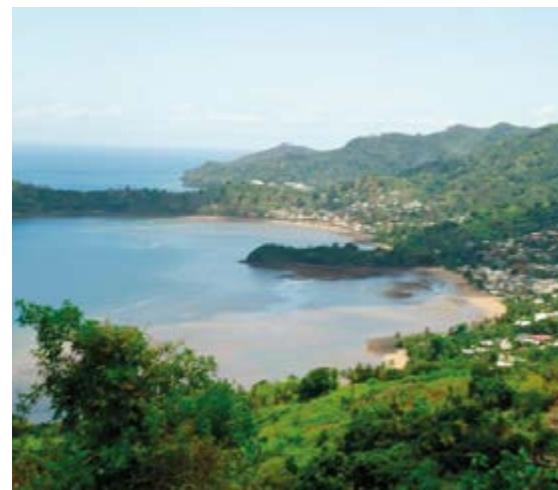


Boura Soulaïmana a été élu en mars 2015 sur la liste de l'Union des forces vives. À 38 ans, le maire de Bandraboua succède à deux mandats de Fahardine Madi (2001-2014). Il était lui-même conseiller municipal de la majorité durant la précédente mandature. Employé au Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte, ce diplômé en aménagement du territoire poursuit l'aménagement de la commune qui s'étend au Sud de Bouyouni jusqu'à Handréma au Nord.

0269 62 54 17
www.mairie-bandraboua.fr
mairie.bandraboua280@orange.fr

Présentation

Bandraboua compte 5 villages, Dzoumogné, Bandraboua, Mtsangamboua, Handréma et Bouyouni. En 2012, date du dernier recensement, la commune dénombrait 10 132 habitants, principalement répartis entre deux gros villages, Dzoumogné et Bandraboua.



Tout au Nord, on trouve Handréma, un paisible village de pêcheurs réputé pour les plages des environs, difficiles d'accès, mais très agréables. Plus au Sud se trouve le village de Mtsangamboua accessible via une route qui serpente entre mangroves et montagnes. La commune de Bandraboua est réputée pour son agriculture, les terres sont fertiles et on y produit de tout en quantité. À Dzoumogné qui abrite la seule station-service du nord de l'île, la retenue collinaire permet d'alimenter en eau tout le nord de Mayotte et dessert les communes de Koungou et Mamoudzou-nord. À partir de Bouyouni, il est possible d'effectuer des excursions en quad vers les sentiers qui mènent à l'intérieur des terres et de découvrir la forêt dense et cultivée.

Bandrélé

Ali Moussa



Ali Moussa, 50 ans, a été élu maire de Bandrélé avec l'investiture officielle du Mouvement pour le développement de Mayotte (MDM). Dessinateur-projeteur au Syndicat des eaux (Sieam). Il a réceptionné début 2016 le nouvel hôtel de ville de Bandrélé et initié des travaux d'assainissement avec la construction d'une station d'épuration des eaux pour le village de Bandrélé. Parallèlement à cela, il a mené une étude approfondie sur l'avenir de la commune baptisée Bandrélé 2025, qui se décline en de multiples projets.

0269 62 19 81

mairie.bandrele@orange.fr

Fax : 0269 62 05 97

Présentation

La commune est la troisième plus vaste de l'île de Mayotte avec 36,56 km². Bandrélé, 7885 habitants, se compose de 6 villages, au Nord, Hamouro, Nyambadao, Bandrélé, et au Sud Bambo-Est, Mtsamoudou et Dapani.



La commune inclut les plages les plus fréquentées de Mayotte telles que Sakouli, Musicale Plage, Dzona (Bambo), Saziley. Avec ses îlots, situés non loin du littoral et accessibles en bateau de pêche ou de plaisance, tels que l'îlot Bambo, l'îlot Bandrélé, l'îlot de sable blanc, la commune dispose d'un fort potentiel touristique. Comme la plupart des communes de Mayotte, elle est essentiellement rurale avec des domaines forestiers importants et des surfaces agricoles fertiles. Le sud de la commune est particulièrement bien indiqué pour pratiquer la randonnée. Le village de Dapani est équipé d'un petit aérodrome pour les petits avions de tourisme. À Bandrélé-village on trouve l'écomusée du sel, où les femmes pratiquent encore cette activité traditionnelle.

Bouéni

Moulim Abdourahmane



Moulim Abdourahmane alias "Tchenga" est directeur administratif et financier au syndicat des eaux. Jamais élu auparavant, ce jeune politicien de 40 ans a été désigné sur la liste "Union pour le développement de la commune de Bouéni", avec le soutien du président du conseil économique et social et environnemental de Mayotte (Cesem), Abdou Dahalani. Son arrivée à la tête de la municipalité a mis fin aux tiraillements de la majorité précédente qui ont poussé son prédécesseur à demander sa démission au préfet, avant de finalement se rétracter et de décider d'achever son mandat.

0269 62 16 31

contact@boueni.fr

Présentation

La commune de Bouéni, avec seulement 6 402 habitants est avec Mamoudzou, une des communes où l'on trouve le plus de villages. Il s'agit de Majiméouni, Hagnoundrou, Bouéni, Moinatrindri, Mzouazia, Bambo-Ouest, Mbouanatsa.



Ancrée sur la pointe Sud-Ouest de Mayotte, Bouéni est une commune parmi les plus touristiques. Elle est réputée pour sa base nautique, située à Hagnoundrou et pour ses plages comme la plage des 3 Baobabs à Mbouanatsa. De nombreux gîtes et chambres d'hôtes sont recensés dans la commune ainsi que quelques lieux de restauration parmi les plus réputés de Mayotte. L'emblème de la commune est le poulpe car on y pratique la pêche. Mais il s'agit aussi d'une commune agricole, célèbre pour offrir des mangues de différentes variétés à une amplitude de l'année plus importante que dans le reste de l'île. La commune regorge de sites où le panorama est magnifique, puisqu'il donne à la fois sur le Mont Choungui, la baie de Karoni, ou la barrière de corail.

Chiconi

Zaïnoudine Antoyissa



A 46 ans, Zaïnoudine Antoyissa est le maire élu sur la liste de l'Union pour un mouvement populaire (UMP et aujourd'hui Les Républicains) à la mairie de Chiconi en mars 2014. Lucide, celui qui exerce comme conseiller pédagogique à la circonscription de Sada a placé en tête de ses priorités la réduction du déficit de la commune. Homme d'expérience, il a été deuxième adjoint au maire de 2001 à 2008.

0269 62 16 90

www.villedechiconi.fr

mairie-chiconi@wanadoo.fr

Fax : 0269 62 30 49

Présentation

Une des plus petites communes en superficie, elle ne compte qu'un seul autre village, Sohoa, réputé pour sa plage, facile d'accès et agréablement aménagée. La commune est réputée pour être active dans le domaine de l'artisanat, en particulier la menuiserie.



Aux meilleures heures de son histoire, elle a pu avoir une douzaine de menuisiers en activité. Les habitants de Chiconi parlent le kibushi kimaoré avec un accent considéré comme un des plus "purs" de cette langue de Mayotte. Sur la commune on trouve les traces de la dernière forêt primaire de basse altitude de Mayotte, tous les autres espaces forestiers de basse altitude ont été anthropisés. Au dernier recensement de L'Insee, il y avait 7048 habitants dans la commune.

Le village de Chiconi dispose aussi d'un front de mer très agréable ouvert sur la baie de Chiconi. On y pratique la pêche. Sur le plan sportif, Chiconi accueille le plus grand stade territorial, (hormis celui de Kavani Mamoudzou - en travaux).

Chirongui

Roukia Lahadji



A 48 ans, Roukia Lahadji, poursuit son second mandat à la tête de la liste Ouvoimoja (centre gauche). Depuis 2008, la maire de Chirongui s'est lancée en politique et reste en disponibilité de son poste d'attachée territoriale. Elle a été en effet directrice générale adjointe d'une mairie durant 11 ans. En juin 2015, la commune a accueilli une délégation ministérielle composée du premier ministre, Manuel Valls, de la ministre de l'Outremer, George Pau-Langevin et de la ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

0269 62 18 03

dgs.chirongui@gmail.com

Fax : 0269 62 18 03

Présentation

La commune de Chirongui est celle dans laquelle l'origine du peuplement est le plus diversifié puisqu'on y trouve un village shingazidja, Mramadoudou, deux villages kibushi-kiamoré, Tsimkoura et Chirongui, un village kibushi kiantalaotsi, Poroani, deux villages shimaoré/shindzouwani, Malamani et Miréreni.



Au total on dénombrait en 2012, 8041 habitants à Chirongui qui se répartissent entre les différents villages. Chirongui développe depuis quelques années ses activités commerciales et un vrai centre-ville est en train d'émerger peu à peu.

Le village de Chirongui est un point de passage obligatoire pour tous les habitants du Sud de Mayotte, car il abrite la seule station-service du Sud. La commune occupe une longue et fine bande de terre sur le littoral qui s'étire depuis Poroani au Nord, jusqu'à Tsimkoura au Sud. Malgré son ancrage dans le littoral, la majeure partie du bord de mer est occupé par des mangroves et la commune ne dispose pas de beaucoup de plages.

Dembéni

Jouwaou Ambdi-Hamada



Du haut de ses 56 ans, on ne dirait pas que Jouwaou Ambdi-Hamada a exercé comme maire de Dembény durant 25 ans, de 1983 à 2008. Cadre à la direction du courrier à la Poste, il a conservé le dynamisme et le physique de sa jeunesse. Il a baptisé sa liste "Mouvement", en référence au Mouvement populaire mahorais (MPM). Il a reconquis la municipalité après une défaite électorale en 2008, cela n'a pas été sans mal, car il a été nécessaire de faire recours devant le tribunal administratif qui a jugé bon de procéder à une nouvelle élection en octobre 2015.

Présentation

La commune qui abrite le Centre universitaire de Mayotte est peuplée d'environ 11 000 personnes. Composée de 5 villages, avec Ongoujou et Tsararano au Nord et Hajangua au Sud, la commune de Dembény est une commune tournée vers l'intérieur des terres.



Même si l'on trouve quelques plages comme celle d'Iloni, les villages sont orientés vers des activités agricoles, avec quelques spécialités comme Ongoujou connu pour ses cocotiers, ou Hajangua et Dembény pour leur maraîchage. Le village de Tsararano présente la particularité d'être un village "composé" à partir de deux anciens villages.

À Hajangua, on trouve les vestiges de l'économie sucrière de la fin du XIX^{ème} siècle. Mais c'est sans conteste le Centre universitaire de Mayotte qui apporte à la commune sa touche de prestige. Tsararano accueille un lycée général ouvert au public en 2012, ce qui complète l'offre scolaire avec le collège de Dembény. La commune se veut donc fer de lance dans le domaine éducatif.

Dzaoudzi

Saïd Omar Oili



L'ancien conseiller général de Dzaoudzi-Labattoir (2004-2015) et président de la collectivité départementale de 2004 à 2008 a été élu maire à la tête de son parti, le Nouvel Elan pour Mayotte (Nema) en 2014. Depuis, ce professeur de philosophie au lycée de Petite-Terre a été promu président de l'Association des maires de Mayotte. Ses fonctions de président du conseil général jusqu'en 2008 lui ont donné l'occasion d'orchestrer la décentralisation des services de l'Etat.

0269 60 11 75

mairie@dzaoudzi-labattoir.fr

Fax : 0269 60 04 36

Présentation

Le village de Labattoir avec plus de 14 000 habitants est l'un des plus peuplé de l'île et cela se traduit sur la densité urbaine, très élevée. Labattoir dispose d'un centre-ville accueillant et chaleureux avec une rue commerçante qui donne sur l'hôtel de ville.



La commune partage avec Pamandzi un quartier à l'urbanisation récente et informelle, La Vigie. Construit sur les hauteurs de manière anarchique, le quartier poursuit son extension et fait le trait d'union avec Pamandzi.

Le boulevard des crabes, bras de terre qui permet de circuler entre Le Rocher de Dzaoudzi et le reste de la Petite-Terre est très agréable, on y trouve commerce, une belle plage et des restaurants.

À Dzaoudzi, lieu où siège à la fois la préfecture de Mayotte et le détachement de la légion étrangère, on peut prendre barge ou amphidrome pour rejoindre la Grande-Terre. La commune s'est naturellement regroupée avec Pamandzi pour former la communauté de communes de Petite-Terre.

Kani-Kéli

Ahmed Soilihi



Instituteur à l'école primaire de son village, Choungui, Ahmed Soilihi est un homme politique d'expérience. Ce jeune sexagénaire a débuté comme conseiller municipal entre 1995 et 2001 avant d'être élu maire de 2001 à 2008 sous l'étiquette UMP. Il a été réélu avec son équipe en mars 2014.

0269 62 17 31

Fax : 0269 62 25 17

mairie-de-kani-keli@wanadoo.fr

Présentation

La commune de Kani-Kéli compte cinq villages disséminés le long d'une côte en dentelles où les pointes cèdent la place aux baies à mangroves. Il s'agit de Mbwini, Mronabéja, Passi-Kéli, Kani Bé et Kani-Kéli.



Le sixième village, Choungui est situé sur un éperon rocheux à proximité du mont Choungui. C'est un des lieux d'excursion incontournable de l'île de Mayotte. La plupart des habitants de ces villages communiquent en kibushi-kimaoré (excepté Kani Bé, shimaoré).

De cette géographie accidentée, il ressort des paysages luxuriants, des panoramas magnifiques qui pourraient laisser croire à un potentiel touristique. En réalité, la commune de Kani-Kéli, hormis le site semi-privé de Ngouja, exploite assez peu le tourisme. La seule activité sur place reste donc l'agriculture et un peu d'artisanat. Avec moins de 5000 habitants, Kani-Kéli est une des communes les moins peuplées de Mayotte et aussi celle où le ratio nombre d'électeurs/habitant est le plus élevé de l'île avec plus de 75 % d'électeurs.

Koungou

Assani Bamcolo Saïndou



Si Assani Bamcolo est devenu maire en 2012, sans vraiment le vouloir, puisque le maire précédent, Ahmed Souffou, a été destitué par le 1^{er} ministre de l'époque, François Fillon, en raison d'une condamnation en justice, il a en revanche été réélu en 2014. Par la suite, il est devenu président du Sidevam, le Syndicat qui gère le traitement et la valorisation des déchets. La commune de Koungou n'est en revanche pas parvenue à constituer avec ses voisines du Nord une communauté de communes.

0269 61 42 42

Fax : 0269 63 88 78

service-dg@koungou.fr

Présentation

La commune comporte 6 villages Trévani, Longoni, Kangani, Koungou, Majicavo Koropa et Majicavo Lamir. Avec 27 000 habitants (recensement Insee 2012) elle a connu une véritable explosion démographique ces 10 dernières années, mais seulement 5000 électeurs.



Moins d'un habitant sur 5 est un électeur, cela s'explique d'abord par la jeunesse de la population, mais aussi par la proportion effarante d'étrangers, qui dépasse les 60 %. Le village de Majicavo Koropa connaît un essor démographique vigoureux.

Le foncier n'est pas maîtrisé et les bangas en tôle fleurissent sur les pentes inconstructibles. Le nombre d'enfants à l'école augmente chaque année et la construction d'établissements scolaires est en plein boom. Koungou est aussi la commune du port de Longoni par où transitent les importations et où se trouvent aussi bon nombres d'activités économiques. La commune cumule à la fois des quartiers résidentiels où vivent les cadres et chefs d'entreprise et des bidonvilles où s'entasse une population démunie.

Mamoudzou

Mohamed Majani



Mohamed Majani, 55 ans, a été élu à Mamoudzou suite à une triangulaire dans laquelle il a su convaincre deux formations plus petites de rejoindre "le rassemblement ouvoimoja". Déjà élu par le passé, il a été adjoint en charge du foncier de 2001 à 2008. Ancien instituteur devenu chef d'entreprise dans le BTP, ce Kawénien consacre désormais tout son temps à la gestion de la commune. Il est président de la communauté d'agglomération du centre (Cadema) depuis sa création en 2015.

0269 63 97 00

villedemamoudzou.fr

service.courrier.etc@mairiedemamoudzou.fr

Fax : 0269 63 91 34

Présentation

Mamoudzou est le chef-lieu de Mayotte. La commune compte plus de 60 000 habitants répartis en 7 gros villages, Tsoundzou 1 et 2, Passamaïnty, Mtsapéré, Mamoudzou, Kawéni et Vahibé.



© Isabelle Bonillo

En réalité, la continuité urbaine a créé des quartiers qui sont comme des villages. Au Sud, Kavani s'étend entre Mamoudzou et Mtsapéré et Doujani entre Mtsapéré et Passamaïnty. Au Nord, Kawéni s'étire jusqu'à Majicavo Lamir avec un quartier résidentiel privatif sorti de terre à la faveur des promoteurs, les Hauts Vallons. À Kawéni se trouve la zone d'activité économique et la zone industrielle, notamment avec la zone Nel qui regroupe bon nombre d'entreprises. À Mamoudzou, le front de mer est aménagé, à la fois pour figurer comme vitrine de l'île, mais aussi pour les transports publics nautiques (la barge), les activités de plaisance, le commerce. Depuis quelques années, la ville, qui concentre les sièges des administrations et des entreprises de Mayotte, rencontre une certaine saturation de l'espace.

Mtzamboro

Harouna Colo



Élu à seulement 36 ans, Harouna Colo dirige la mairie de Mtzamboro dans la concertation depuis mars 2014. Professeur d'anglais au collège de Mtzamboro, il a fixé ses priorités dans l'éducation et l'encadrement de la jeunesse de la commune. Élu sur la liste du Mouvement pour le développement de Mayotte (MDM), il a pour projet l'ouverture d'une crèche municipale dans sa commune et d'un centre communal d'action social. Il a inauguré en 2015 la coopérative des pêcheurs de Mtsahara.

0269 62 19 50

mairie@mairie-mtsamboro.fr

Fax : 0269 75 19 60

Présentation

Commune du Nord de Mayotte, Mtzamboro compte 3 villages, Mtsahara, Hamjago et Mtzamboro. Construits sur les littoraux, les villages sont ceinturés au Sud par les montagnes.



© Isabelle Bonillo

Considérée comme une ancienne capitale de l'île, avec Tsingoni, Mtzamboro est aussi la commune renommée pour sa production d'oranges. Les habitants ont ainsi la réputation d'aimer le sucre. Chaque année, les Mahorais accourent de tous les villages pour cueillir leurs oranges. Au large de Mtzamboro un chapelet d'îlots lui fait face. Sur la plus grande, l'îlot Mtzamboro, les habitants ont planté des orangers. La pratique de la pêche a été récemment encouragée avec la construction de la coopérative de pêche de Mtsahara. Les pêcheurs complètent leurs revenus avec le voyage des touristes en direction des îlots. Avec près de 8000 habitants, la commune est aussi la porte d'entrée privilégiée pour les arrivées de kwassa-kwassa. On peut d'ailleurs apercevoir Anjouan, lorsqu'arrive l'heure du crépuscule.

Mtsangamouji

Maanrifa Saïd



Agé de 39 ans, Maanrifa Saïd est gérant d'une société spécialisée dans les circuits électriques et la téléphonie. Son projet politique est centré sur la reprise en main de la jeunesse, la lutte contre l'insécurité en fournissant un meilleur encadrement. Élu avec l'étiquette de l'UMP, à 1 voix près, ce résident de Chembényoumba adhère désormais aux mouvements "Les Républicains" depuis le changement de nom du parti. Il a réalisé la mise en place d'une agence postale dans sa commune, un peu enclavée et éloignée de l'administration.

0269 62 15 20

Fax : 0269 62 00 21

www.mtsangamouji.fr

contact@mtsangamouji.fr

Présentation

La commune se compose de trois villages, le plus gros, Mtsangamouji, est relié à Chembényoumba par les hauts dans une continuité urbaine. Le village de Mliha, un des plus petits de Mayotte, se situe à l'autre bout de la commune.



La plupart des habitants de la commune vivent dans les hauteurs de Mtsangamouji. À ce titre, l'évacuation des eaux pluviales, le traitement des ordures et des eaux usées constituent certains des enjeux majeurs pour améliorer le quotidien des habitants.

Malgré la jeunesse de la population, il y a peu d'activités dans la commune, pourtant elle dispose de plages accueillantes et faciles d'accès, comme celles de Tanaraki et d'Ambato. Par le passé, Mtsangamouji était un centre important pour la distillation de la vanille. La commune a conservé ses activités agricoles. Les habitants de Mtsangamouji parlent le kibushi-kimaoré, tandis que ceux de Chembényoumba, dont la mosquée du Vendredi est réputée pour être un lieu de pèlerinage important, parlent le shimaoré.

Ouangani

Ali Ahmed Combo



Ali Ahmed Combo, plus souvent surnommé "Maradonna", élu en 2008, a été reconduit dans son fauteuil de maire en mars 2014. À l'actif du bilan de son premier mandat on peut compter la construction de l'hôtel de ville, livré en 2013. Une autre fierté du maire : la réalisation de la voirie communale ce qui n'a pas été sans difficultés. Comme la plupart des communes du centre, Ouangani a une majorité municipale du parti "Les Républicains".

0269 62 30 15

Fax : 0269 62 30 10

www.ouangani.fr

contact@mairie-ouangani.fr

Présentation

La commune d'Ouangani regroupe 4 villages et un hameau. En fond de vallée, Ouangani est le village historique de cette commune, la seule sans accès à la mer de tout Mayotte.



Sur la route qui conduit à Ouangani on trouve tout d'abord le carrefour de Coconi où se trouvent le jardin botanique, des implantations agricoles et le lycée agricole. Puis vient Hapandzo, petit hameau et Barakani. La commune est passée récemment au-dessus de la barre des 10 000 habitants, en particulier à Kahani qui connaît une extension importante récente depuis la construction de la maternité et du lycée professionnel.

Réputée pour son agriculture, Ouangani est un centre de production et de transformation important pour les produits locaux. Les cocoteraies sont nombreuses et de nombreux éleveurs bovins et de volailles opèrent dans la commune. Chaque premier samedi du mois, le marché paysan se tient au lycée agricole de Coconi pour mettre en valeur la production locale.

Pamandzi

Mahafourou Saïdali



1^{er} adjoint au maire, Mahafourou Saïdali reprend le flambeau de la maire sortante, Ramlati Ali, qui n'a pas souhaité se représenter. Agent du conseil général, l'homme se dit volontiers de gauche, sans être ouvertement socialiste. Sa liste a pris comme nom Génération ya maesha ya Pamandzi. Les deux plus grandes réussites de son premier mandat sont la construction du Centre communale d'action sociale, le 1^{er} sorti de terre à Mayotte, et l'édification de la place du Congrès, un lieu de vie inédit à Mayotte.

0269 60 12 82

Fax : 0269 60 06 86

mairie@mairie-pamandzi.fr
www.mairiedepamandzi.co

Présentation

Pamandzi, commune-village compte désormais plus de 10 000 habitants, mais 9800 selon l'Insee en 2012. Elle n'a donc que 29 conseillers municipaux et un budget moindre, au grand dam des élus qui remettent en cause le comptage effectué.



Le village a toujours été un lieu de notabilité, un lieu d'accueil pour les fonctionnaires où les commerçants ont su faire fructifier leurs économies, où de belles villas cossues s'alignent le long des trottoirs. La présence de l'aéroport, de nombreux services tels que la caserne des pompiers, la gendarmerie, le centre de rétention administrative, le siège de la télévision et de la radio publique illustre le fait que Pamandzi est une commune riche en terme culturel, en terme de mixité urbaine et sociale.

La densité de population est élevée, et avec l'aéroport, Pamandzi est un passage obligé pour tous ceux qui rentrent ou quittent l'île. Pamandzi s'est regroupée en 2015 avec Dzaoudzi-Labattoir au sein d'une communauté de communes.

© Isabelle Bonillo

Sada

Anchya Bamana



Elue en mars 2014, sur la liste UMP, Anchya Bamana dispose d'une majorité municipale fragile du fait du retournement contre elle d'une partie de sa majorité. En cela, Sada, poursuit une "tradition" d'instabilité politique municipale. En effet de 2008 à 2014, la commune a navigué entre les recours en annulation déposés contre les élections qui ont dû être reportées à 3 reprises. Fille de l'homme politique Younoussa Bamana, Anchya Bamana occupe dans la vie de tous les jours la fonction d'inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé (ARS).

0269 62 08 08

Fax : 0269 62 12 54

assistantedgs.mairie-sada@outlook.fr

Présentation

La commune de Sada ne compte que 2 villages, Sada et Mangajou, mais néanmoins 10 000 habitants. La plupart vivent à Sada où le village, ancienne capitale de l'île, est construit sur les pentes tout autour de la baie de Chiconi.



Une urbanisation compliquée par le fait que les Sadois sont pour beaucoup propriétaires de véhicules, plus que dans les autres villages de Mayotte. Sada est freinée dans son développement par la géographie des lieux, notamment les reliefs qui rendent l'espace difficilement constructible et aménageable.

Sur le front de mer de Sada se trouve la mosquée du vendredi, une des plus spacieuses et prestigieuses de Mayotte. Elle fait face à l'îlot de Sada qui est accessible à pied par marée basse. Plus au sud, Tahiti Plage est le lieu où les familles aiment se retrouver le week-end ou les jours fériés. Sada est le siège du commissariat de la gendarmerie du centre.

C'est une des plus petites communes en superficie de la Grande-Terre.

© Isabelle Bonillo

Tsingoni

Mohamed Bacar



Mohamed Bacar a été élu depuis son village de Mroalé à la tête de la mairie de Tsingoni en mars 2014. Passé de l'étiquette UMP au parti Les Républicains, lors du changement de nom, il a poussé ses homologues du centre, maires des communes de Sada, Ouangani, Mtsangamouji et Chiconi, tous issus de cette formation politique, à adhérer à la communauté de communes du centre. Du haut de ses 47 ans, Mohamed Bacar, qui a œuvré comme chargé de mission pour l'insertion professionnelle au conseil départemental a été adjoint à la mairie chargé de l'administration et des finances de Tsingoni, de 2001 à 2008.

0269 62 17 91

Fax : 0269 61 76 82

mairie-de-tsingoni@orange.fr

Présentation

La commune de Tsingoni est une ancienne capitale de Mayotte, du temps des sultans. C'est naturellement là que l'on trouve la plus ancienne mosquée du Vendredi de l'île encore en activité, surplombée par un minaret remarquable bâti au XIX siècle.



© Thierry Con Photography

Avec ses quatre villages, Tsingoni, Mroalé, Miréréni et Combani, la commune compte plus de 10 000 habitants. Autour du mont Combani se trouve le bassin hydrologique de Mayotte, c'est à partir de la retenue collinaire de Combani que la majeure partie de la Grande-Terre est approvisionnée en eau potable.

De fait, la commune est un important centre de production agricole et l'activité économique se développe notamment à Combani. Le village de Combani, ancienne plantation coloniale de production du coprah où l'on parle le shingazidja, accueille le siège du Bataillon du service militaire adapté de Mayotte. Vers Tsingoni, le potentiel touristique est important, vestiges d'usines sucrières, patrimoine culturel, plages avec point de plongée, réserves forestières.



**LE BATAILLON DU SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ DE MAYOTTE
UNE VOLONTÉ : L'APPRENTISSAGE - UN OBJECTIF : L'INSERTION**



APPRENDRE À RÉUSSIR PAR L'EFFORT ET LE TRAVAIL

WWW.BSMA-MAYOTTE.COM

**POUR TOUTE INFORMATION
0269 60 87 62**

Préfecture

Le préfet est le représentant de l'État dans le département. Délégué du gouvernement, il représente directement le Premier ministre et chacun des ministres. Il a la charge des intérêts nationaux, et assure la direction des services de l'État dans le département ou la région. Le préfet n'a aucune attribution judiciaire, en vertu du principe de séparation des pouvoirs, ni militaire, bien qu'il dispose d'un pouvoir de réquisition à des fins civiles. Ses missions :

La sécurité des personnes et des biens

La garantie de la sécurité (maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens, des réseaux de communication et de transport, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques) constitue une condition préalable à l'exercice de toute activité et, par conséquent, au fonctionnement normal de la démocratie.

Nouveau phénomène de société, la question de la sécurité est marquée par la multiplication des risques : ordre public, lutte contre la délinquance, sécurité civile, sécurité industrielle et alimentaire... Les acteurs se multiplient, la sécurité devient l'affaire de tous.

Le préfet de département a la charge de l'ordre public et de la protection des populations. Il dirige les opérations de secours. Il a donc un rôle essentiel dans la régulation des conflits et des tensions de toute sorte ainsi que dans la gestion des crises.

Service au public et délivrance de titres

La délivrance des titres d'identité, l'application des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, la circulation et la sécurité routière, les procédures d'autorisation de toute sorte et les enquêtes publiques à l'initiative de l'État relèvent de la compétence de la préfecture.

Celle-ci est également chargée de l'organisation de la vie démocratique, de la citoyenneté et de l'exercice des droits qui y sont liés, de la nationalité, de la police administrative, de l'environnement et de l'urbanisme, de la notion d'utilité publique. Les services préfectoraux assurent ainsi l'organisation de l'ensemble des opérations électorales dans le département (élections nationales, locales, européennes, référendums), en liaison avec les mairies. Ils veillent à l'application de la législation relative aux partis politiques et à la transparence de la vie politique.

Respect de l'égalité et de l'Etat de droit.

Le contrôle administratif des collectivités locales comporte à la fois le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire de leurs actes et de ceux de leurs établissements publics.

Ce contrôle s'exerce a posteriori, c'est à dire après transmission des actes au préfet, sans entraver leur exécution. C'est une mission primordiale dans un État de droit.

Le contrôle administratif s'applique également aux organismes publics exerçant une mission d'intérêt général et utilisant des fonds publics ou percevant des ressources parafiscales (établissements d'enseignement, chambres consulaires, organismes de logements sociaux, établissements sociaux...); il s'exerce, selon les

cas, par autorisation ou par contrôle a posteriori. Le contrôle administratif s'exerce dans un esprit d'aide et de conseil.

Lutte contre les exclusions

La préfecture assure la coordination et l'explication à l'échelon territorial des politiques interministérielles. Au premier rang de ces politiques figure naturellement la mise en œuvre de la loi de lutte contre les exclusions, qui recouvre des domaines variés (emploi, santé, politique de la ville).

Administration et développement du territoire

Cette mission vise à favoriser le développement harmonieux de la vie économique, sociale et culturelle du département. Les politiques de solidarité, l'aménagement du territoire à travers les contrats conclus avec les collectivités territoriales, et la programmation des crédits des fonds structurels européens, constituent des axes privilégiés.

Elle consiste à encourager l'implantation et la création d'entreprises, à exécuter les programmes communautaires ou nationaux d'aide à l'investissement public ou privé, à élaborer des programmes d'aide au logement, à mettre en œuvre les actions de soutien de l'emploi ou les actions de solidarité envers les personnes défavorisées.

Il est également dans le département le garant du développement cohérent et durable des politiques de l'État.



Annuaire administratif



Frédéric Veau, **Préfet**

Avant de prendre ses fonctions à Mayotte, Frédéric Veau avait été conseiller technique administration territoriale, collectivités locales et Outre-mer au cabinet du Premier ministre François Fillon puis chef du service justice et affaires intérieures à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence, ancien élève de l'ENA (promotion Léon Gambetta), il a été secrétaire général pour les affaires économiques de la Guadeloupe avant de devenir en 1997 conseiller technique du secrétaire d'État à l'Outre-mer Jean-Jack Queyranne. Nommé en 1998 secrétaire général de la préfecture de Guyane, il avait pris en 2001 le poste de directeur général des services du département de Lot-et-Garonne, puis en 2008 celui de secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme.



Jean Almazan, **SGAR**

Né en 1957 en Espagne, Jean Almazan a débuté sa carrière comme enseignant d'espagnol, puis professeur de sport. Devenu inspecteur à la direction départementale de la jeunesse et des sports d'Alençon en 2001, il est nommé directeur départemental jeunesse et sport en 2006 dans l'Eure-et-Loir. Pendant huit ans il a été sous-préfet d'arrondissement, d'abord dans la Nièvre, puis en Guadeloupe, et enfin à Vichy.

Le secrétariat général aux affaires régionales coordonne la politique de l'État en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Il gère aussi les fonds européens et leur répartition sur le territoire. Un poste clef dans le 101^{ème} département français où la question du développement est au cœur de toutes les préoccupations.

Standard

0269 63 50 00

accueil@mayotte.pref.gouv.f

LOCAMAT

Location de matériel BTP



LOCAMAT

Tél. 0269 61 15 84

Fax 0269 61 43 90

locamat@wanadoo.fr



KAWÉNI

ZI NEL - BP 799

97600 MAMOUDZOU



SAV VENTES

MAINTENANCES PIECES DETACHEES FORMATION PROFESSIONNELLE

HENRI FRAISE FILS et Cie



JOHN DEERE



HENRI FRAISE
Tél. 0269 63 32 70
Fax 0269 61 31 53
contact_hffm@orange.fr

Deal

Coordonnées



Daniel Courtin, **Directeur**

Daniel Courtin a pris ses fonctions de directeur de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Mayotte le 1^{er} mai 2014. Précédemment il était le directeur adjoint de la Deal de la Réunion.

0269 60 92 01

daniel.courtin@developpement-durable.gouv.fr



Accueil

0269 61 12 54

deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat général

Thierry Hauffmann

0269 60 92 02

thierry.hauffmann@developpement-durable.gouv.fr

Infrastructures sécurité transports

Christophe Trolle, **Chef de service**

0269 60 92 73

christophe.trolle@developpement-durable.gouv.fr

Appui aux équipements collectifs

Amaud Boudard, **Chef de service**

0269 60 92 49

amaud.boudard@developpement-

durable.gouv.fr

Développement durable des territoires

Olivier Monsegu, **Chef de service**

0269 60 92 23

olivier.monsegu@developpement-durable.gouv.fr

Environnement et prévention des risques

Patrice Poncet, **Chef de service**

0269 63 35 11

patrice.poncet@developpement-durable.gouv.fr

Daaf

Coordonnées



Jean-Michel Berges, **Directeur**

0269 61 12 13

Fax : 0269 61 10 31

Urgence

0639 40 72 31

daaf976@agriculture.gouv.fr

15 Rue Mariazé, B.P. 103, 97 600 Mamoudzou



Présentation

Les DRAAF ont été créées et sont régies par le décret no 2008-1406 du 19 décembre 2008. Elles se substituent aux directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) créées par décret du 28 décembre 1984, à la suite des lois de décentralisation et de déconcentration de 1982. Elles sont sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et hiérarchique du ministre de l'agriculture.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Daaf) a été créée au 1^{er} janvier 2011, par le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 "relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon". Sous l'autorité du préfet, la Daaf est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Elle met en œuvre les politiques relatives à l'agriculture et au développement des territoires, la politique de l'alimentation et la politique forestière. Elle assure également l'autorité académique de l'enseignement agricole et collecte l'information sur les activités du secteur

agricole et agroalimentaire.

Elle participe au développement socio-économique du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier en gérant les dispositifs d'aide du programme POSEI et du Programme de développement rural (PDR) de Mayotte. Ce dernier contribue par ailleurs au développement d'infrastructures socioculturelles et à l'animation des territoires en milieu rural.

De plus elle est chargée de programmer et d'accompagner les politiques régionales, ainsi, pour les lycées professionnels agricoles elle est l'équivalent du rectorat. Les domaines dans lesquels elle peut intervenir sont le forestier, l'élevage (aquaculture comprise), l'industrie agroalimentaire et les enseignements agricoles.

Vice-rectorat



Coordonnées



Nathalie Costantini, **Vice-recteur**

0269 61 10 24

vice-rectorat@ac-mayotte.fr

<http://www.ac-mayotte.fr/>

Présentation

Dans chaque collectivité, les vice-rectorats exercent des missions de contrôle de l'activité pédagogique, à travers les inspections (IA-IPR et IEN). Ils sont également responsables de l'ensemble des examens et concours, qui se déroulent parfois de nuit pour que les candidats de ces collectivités composent en même temps que ceux de métropole.

Les vice-recteurs sont chargés de représenter le ministre de l'Éducation nationale. Représentants de l'État, ils exercent les compétences laissés à ce dernier dans les matières éducatives par le statut propre à chaque collectivité. Dans les domaines gérés par la collectivité, ils peuvent apporter leurs conseils ou leur expertise.

Dans les domaines de compétence de l'État, leurs pouvoirs sont très différents de ceux des recteurs pour l'enseignement supérieur puisqu'ils ne sont pas chanceliers des universités ; s'agissant de l'enseignement primaire et secondaire, ils

exercent les pouvoirs des directeurs académiques sous réserve des compétences des collectivités d'outre-mer. Ils ont notamment la qualité d'ordonnateur secondaire délégué du budget de l'éducation nationale et sont chargés de la gestion administrative du personnel de l'État affecté dans le vice-rectorat, en activité ou en détachement.

À Mayotte, l'État a conservé une compétence importante en matière d'éducation, notamment pour le recrutement et la rémunération des enseignants, la carte scolaire, l'orientation.

Dieccte

Coordonnées



Monique Grimaldi, **Directrice**

976.direction@dieccte.gouv.fr

Standard

0269 61 16 57

Présentation

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi se compose du pôle Politique et Travail, du pôle Entreprises, Emploi, Economie et du pôle Economie et Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Dieccte (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) est constituée par le regroupement : de l'ancienne Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de l'unité territoriale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes mise en place à Mayotte en 2009, des services de la délégation au tourisme de la préfecture qui évoluera vers une mission plus large de développement du tourisme du commerce et de l'artisanat. La nouvelle direction est désormais organisée en trois pôles. Le pôle Politique et Travail veille à l'application et au respect du droit du travail, lutte contre le travail illégal, favorise le dialogue social, et gère l'introduction de main d'œuvre étrangère.

Le pôle Entreprises, Emploi, Economie est

chargé de l'accès du et du retour à l'emploi par l'accompagnement des travailleurs handicapés, l'insertion des jeunes, l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique ; du Développement de l'emploi et des territoires ; et de la Sécurisation de l'emploi - innovation et compétitivité des entreprises. Le pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie assure la protection et la sécurité des consommateurs ; intervient pour réguler les marchés et veille au respect des règles de concurrence, lutte contre les fraudes à caractère économique ; assure les contrôles de métrologie.

Dans chacun des pôles présentés, les usagers (institutionnels, entreprises, salariés ou demandeurs d'emploi) peuvent obtenir tous les renseignements sur chacun des domaines de compétences.

Police



Coordonnées



Philippe Miziniak, **Commissaire**

0269 62 84 20

philippe.miziniak@interieur.gouv.fr

Standard

0269 61 12 22

État Major

0269 62 84 94

ddsp976-em@interieur.gouv.fr

Présentation

Sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, la police nationale de Mayotte est dirigée par le commissaire Philippe Miziniak depuis septembre 2014. Les principales missions de la police sont la garantie des libertés individuelles et collectives, la défense des institutions de la République, le maintien de la paix et de l'ordre public et la protection des personnes et des biens.

La police se décompose en trois corps de métiers : la sécurité et la paix publiques, consistant à veiller à l'exécution des lois, à assurer la protection des personnes et des biens, à prévenir les troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique ainsi que la délinquance ; la police judiciaire, ayant pour objet, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire, de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes ; le renseignement et l'information,

permettant d'assurer l'information des autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la Nation ou à la souveraineté nationale.

Les missions assignées à la police nationale mettent en œuvre l'ensemble de ses composantes. Aucune n'est l'apanage d'une direction et toutes les directions sont concernées, à titre principal ou accessoire, au premier chef ou en soutien, par les trois missions. La police compte actuellement 219 agents tous corps confondus.

Gendarmerie



Coordonnées

Pamandzi

4 Route Nationale, B.P. 110, 97 615

0269 60 91 37

Mamoudzou

Rue de l'Hôpital, 97 600

0269 61 12 16

Fax : 0269 60 15 12

Présentation

La gendarmerie est une force armée qui dépend du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense et qui agit dans les zones rurales et périurbaines. Elle compte environ 100 000 hommes (métropole et Outremer compris). Le concept de gendarmerie nous vient de la guerre de Cent ans, puisque c'est à cette époque qu'ont été créées les maréchaussées pour contrôler les débordements des troupes. C'est avec la déclaration du 25/01/1536 que ce contrôle s'étalera à la population civile.

Le service de la gendarmerie est séparé en plusieurs branches comme celui de l'armée : gendarmerie maritime, gendarmerie des transports aériens, gendarmerie de l'air et gendarmerie de l'armement.

Les principales missions de la gendarmerie sont d'intervenir et de défendre dans lesquelles on compte 5 fonctions particulières étant la connaissance et l'anticipation, la dissuasion, la prévention, la protection et la projection. La gendarmerie dispose aussi d'un groupe d'intervention que l'on appelle le GIGN, il s'agit

d'une unité d'élite reconnue pour leur capacité d'expertise. Cette unité est appelée dans toute mission nécessitant des hommes ou moyens hautement spécialisés. Cette force est en phase d'installation à Mayotte et correspondra à un GPI (Groupe de Pelotons d'Intervention). Le personnel de la gendarmerie comprend des officiers, des gendarmes, des volontaires, des réservistes et des spécialistes. Chacun d'entre eux a des fonctions particulières et bien définies, cependant les critères d'embauche diffèrent selon les sections.



ISSOUFALI
Agent général de compagnies aériennes

ISSOUFALI
AGENT GENERAL

Rendez vous dans nos agences :

Mamoudzou
Tél. 0269.611052
mamoudzou@agences-issoufali.com

Dzaoudzi
Tél. 0269.601052
dzaoudzi@agences-issoufali.com

Pamandzi - aéroport
Tél. 0269.608200
agenceaeroport@sarl-issoufali.com

BSMA



Coordonnées



Lieutenant-colonel Dominique Bonte, **Chef de corps**

Le lieutenant-colonel Dominique Bonte dirige le Bataillon du service militaire adapté de Mayotte depuis le 11 juillet 2015, et pour une durée de deux ans. Avant d'occuper cette fonction, il était commandant en second, autrement dit adjoint, au 3^{ème} régiment d'infanterie de marine de Vannes.

0269 60 87 50 ou 0639 69 27 55
em-cdc@bsma-mayotte.fr

Recrutement

0269 60 87 62
dfi.recrutement@bsma-mayotte.fr

Secrétariat

0269 60 87 54
chef-secretariat@bsma-mayotte.fr

Présentation

Sous la tutelle du ministère des Outre-Mer, le BSMA de Mayotte est implanté depuis 25 ans au cœur Grande Terre, à Combani. Inscrit dans une logique d'insertion socio-professionnelle d'une jeunesse mahoraise en déshérence, il dispense une formation professionnelle de 10 mois dans un cadre militaire. Son objectif est de permettre à un maximum de jeunes mahorais (garçons et filles) de trouver directement un emploi ou de poursuivre leur formation professionnelle tant en métropole que sur l'île.

Le BSMA-M est constitué d'un état-major et de trois compagnies de formation professionnelle, dont l'une assure en plus les missions de soutien. Il accueille plus de 500 volontaires stagiaires par an dans neuf pôles de formation et 19 métiers : bâtiment, travaux publics, restauration, tertiaire, logistique, métiers de la mer, de la sécurité, de la mécanique et transport routier.

Le taux d'insertion est supérieur à 86 %. Il participe au développement de l'île par la réalisation de chantiers école, principalement dans le domaine du BTP. Sa mission peut l'amener également à prendre part aux plans de secours et à œuvrer dans le cadre de l'aide aux services publics.

CSSM

Coordonnées



Salim Nahouda, **Président du conseil d'administration**

La CSSM est présidée par Salim Nahouda, qui est en parallèle le secrétaire général de la CGT-Ma. Il a succédé à Boinali Saïd en octobre 2012, peu après que celui-ci ait été élu député de Mayotte.



Jean Veron, **Directeur**

Accueil

0269 61 91 91

csm@css-mayotte.fr

Présentation

Le régime de Sécurité Sociale mis en place en avril 2004, après la publication du décret portant application de l'ordonnance du 27 mars 2002 relative à la protection sanitaire et sociale à Mayotte a permis l'introduction de l'assurance maladie dans les mêmes conditions que le régime de base de Sécurité Sociale de métropole. Il fixe notamment les règles concernant le ticket modérateur à la charge de l'assuré et donc du remboursement des frais de consultations chez les médecins, d'achat de médicaments...

Parmi ses missions, la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) assure les remboursements des frais de soins des assurés. Des modalités de remboursement des frais de soins hors de Mayotte et hors du territoire national sont également prévues. Le remboursement de ces frais est également assuré par la CSSM. La Caisse prend également en charge les indemnités journalières de maladie et de maternité des salariés.

Dans le système public la gratuité des soins a été maintenue pour les français et étrangers en

situation régulière. En revanche, et afin de lutter contre l'important phénomène de l'immigration clandestine, les étrangers en situation irrégulière amenés à fréquenter le système public sont soumis, depuis avril 2004, au paiement d'une consignation. À titre d'exemple, pour une consultation, les médicaments nécessaires et un suivi médical, il est demandé le paiement de 10 euros. Une aide médicale de l'Etat est maintenue pour permettre la prise en charge des personnes impécunieuses dans un état médical grave et présentant des risques pour la santé publique.

La Poste

Coordonnées



Christian Montès, **Directeur**

36 31 (non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00.

Ce service est accessible pour tous les appels émis depuis la France métropolitaine.

Banque Postale

36 39 (0,15 € TTC / minute)

www.labanquepostale.fr

Du lundi au samedi de 9h00 à 20h00.

Chronopost

0 969 391 391 (N° Cristal non surtaxé)

www.chronopost.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 13h.

Présentation

La poste est une entreprise française à la fois opérateur de services postaux (courrier, colis et express), banque, assurance et opérateur de téléphonie mobile. Avant l'ouverture à la concurrence du secteur postal dans les années 2000, La Poste avait le monopole de l'acheminement et de la distribution du courrier en France, ce qui en fait l'opérateur courrier historique. Elle est par ailleurs le premier opérateur de courrier européen.

La Poste a une large palette d'activité dans le domaine des services (Tertiaire). Depuis 2013 elle a regroupé ses différents services en 5 "branches" : le Réseau des bureaux de Poste qui commercialise les produits et services de la Poste / les Services-Courrier-Colis : l'activité historique de la Poste d'acheminement des lettres et des colis qui intègre depuis peu les nouveaux services du facteur à domicile (portage, visite,

relevé, constats, mise en service) / la Banque Postale : les comptes et les moyens de paiements, les différents produits d'épargne, les crédits, les assurances de biens et de personnes, les Contrats Santé, ... pour les particuliers et les entreprises / le GeoPost : une branche dédiée au colis "express" en France (Chronopost) et à l'international / le Numérique : la branche en charge de la transformation numérique du Groupe.

DRFIP



Coordonnées

Standard

0269 61 16 40

drfip976@dgfip.finances.gouv.fr

Présentation

Créée par le décret du 3 avril 2008, la Direction régionale des Finances est issue de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique. Au plan local, la DRFIP de Mayotte résulte de la fusion, le 1^{er} novembre 2012, de l'ex-direction des services fiscaux (DSF) et de l'ex-trésorerie générale (TG).



Créée par le décret du 3 avril 2008, la Direction régionale des Finances est issue de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique. Ses missions consistent en l'élaboration des textes fiscaux et le traitement du contentieux fiscal ; le calcul de l'impôt et le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales de l'État, des collectivités territoriales et d'organismes publics ; le contrôle de l'impôt et la lutte contre la fraude ; la tenue des comptes et le paiement des dépenses de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ; la gestion des

dépôts de fonds au Trésor ; la gestion du cadastre, la tenue du fichier de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties, l'enregistrement des actes juridiques et des déclarations de mutations ; l'action économique et l'expertise économique et financière des projets d'investissements publics ; la gestion domaniale et la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État ; et la gestion du régime des retraites de l'État

Au plan local, la DRFIP de Mayotte résulte de la fusion, le 1^{er} novembre 2012, de l'ex-direction des services fiscaux (DSF) et de l'ex-trésorerie générale (TG). Elle regroupe donc les services fiscaux et les services du trésor public. Elle est en charge de la mise en œuvre de la réforme fiscale à Mayotte au 1^{er} janvier 2014. Elle est composée de services de direction répartis en trois pôles (le pôle fiscal, le pôle gestion publique et le pôle pilotage et ressources) et de services locaux rattachés (la Paierie Départementale, la Trésorerie Municipale, le service des impôts des particuliers (SIP), le service des impôts des entreprises (SIE), le pôle de contrôle et d'expertise (PCE), le cadastre ou centre des impôts foncier (CDIF) et la conservation de la propriété immobilière (CPI).

CHM



Coordonnées



Etienne Morel, **Directeur**

0269 61 80 00

directiongenerale@chmayotte.fr

Fax : 0269 61 06 46

Rue de l'Hôpital, B.P. 04, 97 600

Présentation

Avec près de 2100 professionnels, dont plus de 200 médecins et 110 sage-femmes, le centre hospitalier de Mayotte est à la fois un établissement de proximité et de référence. Il répond aux besoins de la population du territoire de Mayotte.

L'hôpital de Mamoudzou est réellement créé en 1960. Le Centre Hospitalier de Mayotte compte 411 lits et places, répartis sur 5 sites. Le site principal de Mamoudzou compte 280 lits et places d'hôpital de jour.

Le CHM est également le siège des Urgences - Centre 15 et dispose d'un SMUR. Le SAMU a été officiellement inauguré le 23 août 2014 par Madame George Pau-Langevin, Ministre des Outre-Mer.

L'action des professionnels de l'hôpital de Mayotte s'inscrit dans le respect des grands

principes du service public hospitalier : la permanence : assurer la continuité des soins de jour comme de nuit, tout au long de l'année. La continuité : assurer un accueil continu, 24h/24, tous les jours de l'année et adapter son fonctionnement aux évolutions réglementaires ou de bonnes pratiques. L'équité : garantir l'accès de tous à des soins de qualité, sans discrimination. L'enseignement : l'hôpital reçoit de nombreux internes en médecine, étudiants en soins infirmiers, aides-soignants, auxiliaire de puériculture, étudiants en maïeutique...

Annuaire administratif

ARS



Coordonnées



Juliette Corré, **Directrice délégation Mayotte**

Juliette Corré est devenue directrice de la délégation mahoraise de l'ARS le 1^{er} avril 2014. Avant cette nomination elle était sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse à la préfecture de Guadeloupe. Au cours de sa carrière, elle avait également occupée la fonction de chef du département de la cohésion sociale, de la santé, l'éducation et la culture à la Délégation générale à l'outre-mer.

0269 61 12 25

ars-oi-delegation-mayotte@ars.sante.fr



François Maury, **Directeur général ARSOI**

François Maury est le Directeur Général de l'ARS Océan Indien depuis le 24 août 2015. Au cours de sa carrière il a été Directeur du Centre hospitalier de Roubaix, avant d'entrer à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en tant que Conseiller général, entre janvier 2010 et mars 2014 pour ensuite dirigé l'ARS Poitou-Charentes jusqu'à sa nomination à Mayotte.

0262 97 90 00

ars-oi-direction-generale@ars.sante.fr

Présentation

Créée le 1^{er} Avril 2010, l'Agence de Santé Océan Indien met en œuvre la politique de santé à Mayotte et à La Réunion, en coordination avec les différents acteurs de la santé sur le territoire. Son ambition est d'améliorer la santé de la population et le système de santé.

L'ARS est un établissement public, autonome moralement et financièrement, placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'Assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

En France, les ARS définissent et mettent en

œuvre la politique de santé de chaque région. Elles agissent pour la prévention et la promotion de la santé, réalisent des veilles de sécurité sanitaires, organisent l'offre de soins et la prise en charge médico-sociale et mettent en œuvre des actions de prévention et d'éducation des patients.

DJSCS



Coordonnées



Bernard Rubi, **Directeur**

Depuis septembre 2015, la DJSCS Mayotte a un nouveau directeur. Avant de tenter l'expérience mahoraise, Bernard Rubi occupait les fonctions d'attaché de coopération auprès de l'Ambassade de France au Maroc. Sa mission : poursuivre les engagements du service de l'État dans les domaines du social, du sport, de la vie associative, de l'éducation populaire et de la formation.

0269 61 60 50

DJSCS976@drjscs.gouv.fr

Présentation

Créée en 2011, la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) porte l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. La DJSCS de Mayotte regroupe le pôle social de l'ex direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) et les services de l'ex direction de la jeunesse et des sports (DJS). Ce regroupement des réseaux "jeunesse et sports" et "affaires sociales" se veut porteur d'une plus grande cohérence dans l'action de l'État en matière sociale, comme dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport.

La DJSCS intervient dans trois grands domaines ; Les politiques sociales : entre autres la prévention et la lutte contre les exclusions, la protection des populations vulnérables, la promotion de l'égalité des chances...

Les politiques sportives : entre autres l'accès à la pratique sportive, le sport de haut niveau et le sport professionnel, l'emploi sportif, le développement maîtrisé des sports de nature, la promotion de la santé par le sport, le recensement et la programmation des équipements sportifs, la lutte contre la violence dans le sport...

Les politiques de jeunesse, de vie associative et

d'éducation populaire : entre autres l'information des jeunes, leur engagement dans la société, leur intégration et le développement de leur autonomie, leur mobilité internationale, la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie, la promotion du volontariat... La DJSCS exerce, par ailleurs, des missions propres dans le champ de la formation et de la certification. Ces missions concernent les formations et les certifications pour l'ensemble des professions sociales et de santé non médicales, ainsi que dans le domaine des activités physiques ou sportives et de l'animation.

Dlem

Coordonnées



Lieutenant-colonel Rémi Bariéty

B.P. 44, quartier cabaribere, 97 610 Dzaoudzi

0269 64 44 70

dlem-mayotte@fazsoi.defense.gouv.fr



Présentation

Le **Détachement de la Légion Etrangère de Mayotte (Dlem)** est présent sur le sol mahorais depuis plus de 40 ans. Composante incontournable de cette communauté insulaire, le Dlem concourt, au travers de l'ensemble de ses moyens humains et matériels et des missions qui sont les siennes, à l'affirmation de la présence de la France dans cette partie du monde.

Placé en sentinelle avancée dans l'océan Indien, à l'entrée du canal du Mozambique, le Dlem tient garnison au quartier Cabaribère, sur le rocher de Dzaoudzi et est subordonné pour emploi au commandement supérieur des FAZSOI (Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien), dont l'état-major est basé à Saint-Denis de la Réunion. Le Dlem constitue une force de souveraineté totalement opérationnelle qui, tout en assurant la protection et la sécurité de ses emprises, doit pouvoir engager sous 48 heures en opération extérieure ou en opération intérieure à partir de la compagnie Proterre et de la CCL (Compagnie de commandement et de Logistique) :

- un centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants (CRER) et une section de protection ou une compagnie Proterre à 2 sections avec les éléments de commandement

et de soutien adaptés ;

- intervenir selon les modalités prévues par les plans d'urgence et de secours déclinés des dispositifs ORSEC préfectoraux comme dans le cas de troubles graves pouvant affecter les capacités vitales de Mayotte (capacité de protection contre la foule).

De plus, dans le cadre de la coopération militaire, le Dlem arme régulièrement des détachements d'instruction opérationnelle (DIO) ou technique (DIT) au profit des pays voisins de l'océan Indien, notamment aux Comores et à Madagascar (6 DIO effectués en 2015, 7 DIO et DIT planifiés en 2016). Sur réquisition préfectorale, le Dlem participe depuis mai 2016 à la lutte contre l'immigration clandestine terrestre en appui de la gendarmerie sur l'îlot de M'tsamboro et renforce la protection de l'aéroport dans le cadre du plan Vigipirate depuis novembre 2015.

AFD

Coordonnées



Patrick Salles, **Directeur**
0269 64 35 01
sallesp@afd.fr

Secteur public
Jennifer Tirard
0269 64 35 03
tirardj@afd.fr

Secteur privé
Nichad Abbas
0269 64 35 04
abbasn@afd.fr

Lucile Maout
0269 64 35 06
maoutl@afd.fr



Présentation

Établissement public industriel et commercial au statut d'institution financière, l'Agence Française de Développement (AFD) existe depuis soixante-dix ans. Son objectif est de combattre la pauvreté et de favoriser le développement des pays du Sud et de l'outre-mer. À Mayotte, l'agence participe au financement de leur budget d'investissement

et intervient dans les secteurs définis comme prioritaires par ces collectivités. Elle accorde une attention particulièrement aux financements des domaines suivants : eau et assainissement, collecte et traitement des déchets, constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transports, aménagement et urbanisme.

Iedom

Coordonnées



Yves Mayer, **Directeur**

0269 61 05 05
yves.mayet@iedom-mayotte.fr



Présentation

À Mayotte, l'Iedom assure la mise en circulation de la monnaie fiduciaire (billets et pièces) dont la forte croissance en volume depuis quelques années est étroitement liée au développement économique et social de la Collectivité départementale. Elle exerce des missions de service public pour le compte de l'Etat : secrétariat de la commission de surendettement des particuliers, gestion des comptes du Trésor public, etc.

Observateur privilégié de la vie économique et financière de Mayotte (analyse de la conjoncture, suivi de l'activité bancaire, cotation des entreprises...), elle diffuse dans ce cadre une lettre mensuelle, des bulletins trimestriels et une monographie annuelle. Elle réalise également des études thématiques ponctuelles et participe, avec l'AFD et l'INSEE, au projet CEROM (comptes économiques rapides de l'outre-mer).

Pôle Emploi



Coordonnées



Dany Ramaye, **Directeur**

Dany Ramaye est le directeur territorial depuis juin 2015. Son parcours professionnel s'est fait à la Réunion au sein de l'ANPE puis Pôle emploi depuis 1993. Il a ensuite évolué sur tous les postes opérationnels depuis conseiller jusqu'au directeur d'agence avant d'obtenir le poste de directeur territorial à Mayotte.

dtmayotte.97 600@pole-emploi.fr
0269 63 69 69

Agence de Kaweni
0269 63 69 74

Point relais de Chirongui
0269 63 01 20

Agence de Dzoumogne
0269 63 05 40

Equipe dédiée entreprise
3995

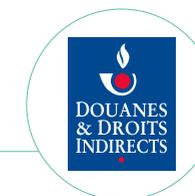
Présentation

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et cherche à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pour cela, l'agence procède à la collecte des offres d'emploi, aide et conseille les entreprises dans leur recrutement, elle assure la mise en relation entre les offres et les demandes

d'emploi. D'autre part, Pôle Emploi accueille, informe et oriente les personnes, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel. Pôle Emploi gère également les indemnités pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.

Douanes



Coordonnées

Standard

0269 62 42 22
douane.mayotte@douane.finances.gouv.fr

Directeur régional des Douanes

0269 64 89 41

Chargé de la communication

0269 61 89 52

Présentation

Rattachés au ministre de l'Économie et des Finances, les services de la direction générale des douanes et droits indirects exercent une triple mission : tout d'abord, une mission fiscale, puisqu'elle perçoit chaque année environ 13 % des recettes de l'État et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire. Dans le prolongement de cette mission, la douane a un rôle économique sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec 3 objectifs : la fluidité, la sécurité et la qualité, grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises.

La douane assure une mission de lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux. Elle a en charge la protection des intérêts économiques et financiers nationaux et communautaires (mobilisation contre le fléau des contrefaçons, lutte contre les fraudes à la politique agricole commune, etc.). La douane participe à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques. Elle concourt, enfin, à la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions diverses) ou du patrimoine national

(contrôle des échanges d'œuvres d'art, d'objets de collection et d'antiquités). Devenue le 101^{ème} département français en mars 2011, Mayotte est entrée dans le territoire douanier communautaire au 1^{er} janvier 2014 comme Région Ultra Périphérique (RUP). Nous n'avons pas de photo ni de nom du directeur de la Douane, car au moment de la rédaction de la publication, Denis Giligny, ancien directeur de la Douane était sur le départ et son successeur n'était pas encore connu.



MCTP

Assainissement - Eau Potable - Gazon Synthétique - Préfabrication

Soulaimana MOUSSA



La Société MCTP (La Mahoraise de Travaux Publics) a été créée en 2002 par Monsieur Soulaimana MOUSSA. Originellement, une petite entreprise de construction et d'aménagement divers (ouvrage d'art, création de voirie en béton, chemins vicinaux, routes agricoles, trottoirs, etc. . .) elle a subi de profonde restructuration en 2014 pour devenir une importante entreprise dans le domaine de travaux publics ; pose de canalisation en assainissement, adduction d'eau potable, revêtement en gazon synthétique.

En effet, le travail dans le domaine initial se faisant rarissime, la Société a jugé plus sage d'investir au sol.

Présentation

Installée désormais à Combani, un village stratégiquement situé à un carrefour pour se rendre partout dans l'île, MCTP s'est aisément intégrée dans le tissu économique de Mayotte. Elle réalise les travaux publics en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte « SIEAM », maître d'ouvrage ayant les compétences capitales sur les projets et travaux relatifs à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées.

Elle répond donc aux appels d'offres des marchés publics dans ce domaine, mais travaille également en étroite collaboration avec les autres collectivités (communes, conseil départemental et autres syndicats de communes), travaux de résorption d'habitat insalubre, création de trottoirs, venelles piétonnes en béton armé et aménagement des places publiques.

Si l'assainissement et l'adduction d'eau potable constituent la majeure partie des travaux de l'entreprise, MCTP a su se positionner également sur d'autres métiers tels que la réalisation des terrains en gazon synthétique en partenariat avec HCB Réunion MCTP et la fabrication d'une gamme de produits diversifiée en béton à l'instar des regards (fonds, éléments de rehausse et PST)

La taille atteinte aujourd'hui par la Mahoraise de Travaux Publics, soit, près de 50 salariés, lui accorde les capacités techniques et financières adéquates à la bonne réalisation des travaux de grande envergure qui lui sont confiés.

Sa notoriété et sa forte expérience acquises sur les chantiers réalisés sur l'ensemble du territoire de Mayotte lui octroie la possibilité d'élargir ses activités vers la région Océan Indien. Elle répond ainsi à des appels d'offres internationaux sous la maîtrise d'ouvrage de la FIFA pour les infrastructures sportives à Madagascar et aux Comores et la maîtrise d'œuvre d'EGIS FRANCE pour les forages d'eau. En sus ces prestations prestigieuses, La Mahoraise de Travaux Publics privilégie la sécurité de tous. Elle se soucie également de préserver notre environnement.

Tél. 0269 61 16 82

mctp@lamahoraisedetp.com

2, Rue de la Santé - BP 63 - 97 680 Combani

Fax : 0269 62 00 92



MCTP
2, RUE DE LA SANTÉ
BP 63 97680 COMBANI
Tél. 0269 611 682
fax 0269 620 092
mctp@lamahoraisedetp.com



Maison d'Arrêt de Majicavo

Coordonnées

dtmayotte.97 600@pole-emploi.fr
0269 62 01 22
Fax : 0269 61 09 51

B.P. 360 Kaweni-Mamoudzou
97 600 Koungou

Présentation

Directeur : Michael Merci. Située à 6 km de Mamoudzou en bordure de la RN1 sur un domaine de 4 hectares, la maison d'arrêt de Majicavo a ouvert le 8 février 1995. L'organisation pénitentiaire repose sur la distinction entre les maisons d'arrêt et les établissements pour peine. Depuis le 14 décembre 2015, la prison de Majicavo est composée : d'un quartier arrivant

(QA), d'un quartier mineurs (QM), d'une maison d'arrêt homme (MAH), d'une maison d'arrêt femme (MAF) et d'un centre de détention hommes (CDH). La prison de Majicavo est dotée de toutes les fonctionnalités et d'équipements similaires à ceux des établissements carcéraux métropolitains. Elle fait actuellement 15 000 m² et peut accueillir 278 détenus.

CRA

Coordonnées

0269 63 68 17

DDPAF Mayotte
Lotissement Chanfi
Sabili B.P. 68
97 615 Pamandzi

Présentation

Directeur : Pierre Bourlois. Le Centre de Rétention Administrative de Mayotte peut accueillir 148 personnes. Les centres de rétention administrative (C.R.A.) sont utilisés pour retenir les étrangers auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français et a décidé de procéder à leur éloignement forcé. Ils sont retenus pour organiser leur voyage vers un pays qui accepte de les recevoir, le plus souvent celui dont ils ont la nationalité.

Les étrangers présents dans les CRA peuvent, dans certaines conditions, exercer des recours devant la justice judiciaire ou administrative pour contester leur placement en rétention ou leur refus de séjour. Pour exercer leurs droits, ils peuvent être assistés par une association présente dans le CRA et/ou un avocat. Ils peuvent être maintenus dans un CRA quarante-cinq jours au plus, si un juge des libertés et de la détention l'autorise.

Justice



Coordonnées

Palais de justice (tribunal d'instance, TGI, tribunal pour enfants)
Route Nationale 1 Kaweni, B.P. 106, 97 600 Mamoudzou
0269 61 11 15

Tribunal du travail
Zone Nel, Kaweni, 97 600 Mamoudzou
0269 61 12 65

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)
Z. I. de Kawéni Centre Maharadja,
Avenue de l'Archipel, B.P. 1343, 97 600

Mamoudzou
dtpjj-mamoudzou@justice.fr
0269 61 08 18

Cour d'appel
Zone Nel - B.P. 33, Kawéni,
97 600 Mamoudzou
0269 63 99 30

Tribunal administratif de Mamoudzou
Les Hauts du Jardin du Collège,
97 600 Mamoudzou
0269 61 18 56

Présentation

La France connaît deux ordres de juridictions, l'un de droit commun pour régler les litiges entre les simples justiciables, l'ordre dit judiciaire qui concerne la matière civile (conseil de prud'hommes, tribunal d'instance, tribunal de grande instance, tribunal de commerce, cour d'appel et cour de cassation) et la matière pénale (tribunal de police, tribunal correctionnel, cour d'assises, cour d'appel et cour de cassation). L'autre juridiction règle les litiges entre l'administration et les administrés, c'est l'ordre dit administratif.

Il n'existe pas de troisième degré de juridiction en France, contrairement aux apparences : parvenu au niveau du pourvoi en cassation ou son équivalent devant le conseil d'État, il ne s'agit pas de juger une troisième fois l'affaire mais de faire un procès à la décision des juges d'appel et de déterminer si celle-ci a violé le droit ou non. Si elle a violé le droit, il y a cassation (d'où le nom de la cour du côté judiciaire), si ce n'est pas le cas il y a rejet du pourvoi. Si Mayotte en tant que département, dispose du même dispositif judiciaire, il a néanmoins quelques spécificités. En effet, il n'y a pas de conseil de prud'hommes. À la place, un tribunal du travail

sous la responsabilité du tribunal de grande instance (TGI), traite les litiges nés à l'occasion de l'exécution ou de la rupture du contrat de travail entre employeurs et salariés de droit privé. Néanmoins en 2018, un conseil des prud'hommes verra enfin le jour dans le 101^{ème} département. Autre particularité, l'absence de tribunal mixte de commerce alors que tous les autres Dom en ont un. Actuellement, il existe une chambre commerciale qui, à l'instar du tribunal de travail, est sous la responsabilité du TGI. Cette juridiction sera créée en 2017. Dans les nouveaux locaux du TGI, un espace est dédié au futur tribunal mixte de commerce.

CCI

Coordonnées



Mohamed Ali Hamid, **Président**
presidence@mayotte.cci.fr

Secrétariat
asalim@mayotte.cci.fr
 0269 61 04 26



Présentation

Créée en 2006, après l'éclatement de la Chambre Professionnelle, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte est un établissement public administratif (EPA) représentant les intérêts des entreprises de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics. Animée par 27 chefs d'entreprises élus par leurs pairs, la CCI de Mayotte encadre 6 181 entreprises mahoraises

inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (398 entreprises industrielles, 4 420 entreprises commerciales et 1 363 prestataires de services). Les élus définissent la stratégie, les actions et le budget de la chambre consulaire. L'équipe opérationnelle de la CCI Mayotte est composée d'une vingtaine de personnes réparties au sein des différents services de la chambre consulaire.

CMA

Coordonnées



Omar Djoundiy, **Président**

0269 61 73 45
cma@cmamayotte.com
<http://cmamayotte.com/>



Présentation

La chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) assure pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics. Les Chambres de métiers et de l'artisanat forment un réseau structuré, dirigé par des artisans, implanté sur l'ensemble du territoire au service des 1 000 000 d'entreprises

artisanales. Les chambres sont, de ce fait, les interlocuteurs privilégiés pour accompagner les chefs d'entreprises artisanales dans chaque étape de leur vie professionnelle : préparation à l'installation, SPI, suivi et accompagnement dans les diverses formalités de création et de développement. Dotées d'outils adaptés, elles favorisent la transmission des entreprises, soutiennent les repreneurs dans le montage des dossiers et l'obtention des aides en vigueur.

Capam

Coordonnées



Mouslim Payet, **Président**

Né en 1957 Mouslim Payet a été maire de la commune de Ouangani pendant 12 ans tout en se lançant dans l'agriculture et la transformation agro-alimentaire. Il est le président de la chambre d'agriculture depuis février 2013.

Standard
 0269 61 68 65

capam@mayotte.chambagri.fr



Présentation

Les chambres d'agriculture sont des organismes consulaires. Elles ont été fondées en France par la Loi du 3 janvier 1924.

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de trois missions, définies dans le Code Rural : Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale

des exploitations agricoles et de leurs filières. Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi. Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales

CES

Coordonnées



Abdou Dahalani, **Président**

Standard
 0269 61 16 64
cesmayotte@wanadoo.fr



Présentation

Le Conseil économique et social a pour vocation de conseiller les pouvoirs publics dans l'ensemble des domaines économiques et sociaux. Ce champ d'intervention est appréhendé de façon extensible, puisque le CESM apporte également son conseil dans les domaines relevant des champs d'intervention de la collectivité départementale. De sa propre initiative ou à la demande du Président du Conseil départemental, le CESM réalise des rapports sur des secteurs particuliers.

Ces rapports sont des outils d'aide à la décision pour les élus et pour l'ensemble des acteurs de la vie de la collectivité. Les analyses et les préconisations de l'assemblée permettent d'avoir non seulement un état des lieux complet et précis d'un secteur ou d'une activité, mais également de proposer des solutions et préconisations. Il appartient ensuite au CD et aux décideurs de la collectivité d'apprécier la pertinence des éléments mis en avant par le CESM.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Mayotte

Présentation

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Mayotte est un établissement public de l'Etat à caractère économique, créé en août 2006. Comme en métropole, elle représente l'ensemble des métiers de l'artisanat et a pour missions essentielles de tenir le Répertoire des Métiers, d'organiser l'apprentissage, de favoriser l'expansion du secteur des métiers, et de soutenir les artisans dans leur développement (code de l'artisanat). Son siège est situé place Montage dans le bâtiment qui abrite les trois chambres consulaires.

Des conseillers économiques y accueillent (de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 tous les jours, le vendredi de 7h30 à 11h30) les porteurs de projets artisans afin de les aider dans leur parcours de chefs d'entreprises. Ils assurent aussi les 1/2 journées d'information obligatoires pour les créateurs, et sont impliqués dans de nombreux projets.

Les techniciens du Centre de Formalités et du Répertoire des Métiers sont à leur disposition toutes les matinées (sauf le vendredi) pour enregistrer les créations, modifications ou radiations d'entreprises artisanales, qui sont au nombre de 3.017 au 30 juin 2016. Les après-midi sont consacrés aux tâches administratives (préparation des liasses à destination des partenaires) et à la veille juridique.

Afin d'aller à la rencontre de ses ressortissants, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a ouvert deux antennes décentralisées dans le secteur sud (Malamani) et le secteur Nord (Dzaoumogné).

La formation des artisans et futurs artisans étant un axe stratégique et prioritaire du développement de l'artisanat, la CMA a créé en 2009 un Centre de Formation à Majicavé qui est devenu en 2016 l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

L'URMA Mayotte est à ce jour constituée d'un pôle Formation Continue et d'un pôle Formation Initiale dont l'Ecole des Métiers a été désignée en 2013 action remarquable par le réseau des CMA.

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

REGION MAYOTTE

Elle est en cours de certification ISO 29 900.

La CMA prévoit l'ouverture fin 2016 d'une pépinière d'entreprises artisanales financée par le contrat de projet et autres crédits prévus dans le cadre de la rénovation urbaine de M'Gombani.

Enfin, la CMA Région Mayotte est largement impliquée dans la coopération régionale. Elle est à l'origine de la création en 2012 de l'Assemblée Régionale des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Océan Indien, qui regroupe actuellement 12 chambres à Madagascar, 3 aux Comores et 1 à Mayotte. Son siège est à Mamoudzou et elle est présidée depuis sa création par la CMAR Mayotte. L'ARCMA Océan Indien a ouvert un bureau à Antananarivo mis à disposition par le Gouvernement malgache, et bientôt un second aux Comores. Une antenne de la CMAR Mayotte a ouvert ses portes à Diégo Suarez au mois de janvier 2015.

C'est dans ce cadre que la CMAR Mayotte organise chaque année dans le département le Forum des Métiers et de l'Artisanat Océan Indien (4ème édition fin mai 2016) et participe à la structuration de l'artisanat malgache à la demande des autorités. De même, des sessions de perfectionnement en faveur des artisans d'art maharats ont été mises en place à Mayotte, et des formations sur l'hygiène alimentaire en milieu tropical à Antananarivo et Diégo Suarez. Des conventions ont été signées avec la CC France Madagascar et EWA Air pour favoriser le déplacement professionnel des artisans dans la zone.

La CMA siège en tant que membre de droit au sein de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, et fait partie de la Commission de l'Outremer. Le Président Omar DOOUNDY a été élu membre de la commission nationale des Francs.



**PLUS
JAMAIS
SANS MON
ARTISAN**

UNE FORMATION - UN MÉTIER - UN EMPLOI

ECOLE DES METIERS

CMAR Mayotte

**CENTRE DE FORMATION
DES METIERS**

CMAR Mayotte



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Région Mayotte

www.cmamayotte.com

tél : 02 69 60 97 20

Président : Omar DOOUNDY, 06.39.69.20.21
odjoundy@cmamayotte.com - 1er Vice-Président : Solime SOUMAILA, 06.39.69.95.63 - Président de l'A.R.C.M.A Océan Indien : Didier GONET, 06.39.39.61.27 - Secrétaire Général, Directeur des Services : Jean-Denis LARROZE, 06.39.69.11.95
jdlarroze@cmamayotte.com - Directrice Ctra

Formalités/Répertoire - des Métiers : Louwa SAID OMAR - 02.69.61.85.48 - balomar@cmamayotte.com
- Directrice Développement Economique : Solima RAMBA - 02.69.61.85.51, solima@cmamayotte.com
Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Mayotte : 02.69.60.97.20, urma@cmamayotte.com

Le Conseil Economique, Social et environnemental de Mayotte

Mandature 2011-2017



Les Missions

Jeune Assemblée mise en place par le législateur en 2004, Le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (Césem) est une assemblée consultative, deuxième assemblée départementale, qui a pour vocation d'émettre des avis sur un nombre de thèmes entrant dans les compétences du Conseil général ou liés aux demandes du représentant de l'Etat. En effet, le Césem exerce à travers saisines, auto-saisines et contributions, quatre missions principales, visant à renforcer la participation démocratique : une mission d'avis, une mission d'analyse, de connaissance du tissu départemental et de proposition, une mission d'anticipation et une fonction d'évaluation. Le Césem met donc en œuvre ses missions selon trois procédés.

• les saisines obligatoires

Préalablement à leur examen par le Conseil régional, le Césem est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs :

- à la préparation et à l'exécution dans le département du plan de la nation;
- au projet de plan du Département de Mayotte et à son bilan annuel d'exécution ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs qui intéressent le Département de Mayotte;
- aux différents documents budgétaires du Département pour se prononcer sur leurs conditions générales ;
- aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer en application des lois reconnaissant une compétence, ainsi qu'aux schémas et aux programmes prévus par ces lois et au bilan des actions menées dans ces domaines ;
- aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

• les saisines facultatives

Le Président du CD peut en effet demander au Césem de donner un avis ou de réaliser une étude surtout dans le cadre d'un projet relevant des compétences dévolues au Département.

• les auto-saisines et les contributions

Le Césem dispose du droit de se saisir de toute question entrant dans les compétences du Département et de faire des propositions.

Les membres du Césem sont répartis en quatre collèges.

[collège 1] 13 représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées.

[collège 2] 13 représentants des organisations syndicales de salariés et de la Fonction publique de Mayotte, représentative de la Collectivité.

[collège 3] 5 représentants des organismes qui participent à la vie économique et sociale de Mayotte.

[collège 4] 1 personnalité choisie parmi celles qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement économique et social de Mayotte.

Quatre commissions et une section "veille et prospective"

- Commission 1
Affaires générales financières et internationales
- Commission 2
Développement économiques et agricole
- Commission 3
Aménagement, transport et cadre de vie
- Commission 4
Éducation, formation, santé et social
- Section "Veille et prospective"



Fonctionnement général

Le CGCT précise dans ces articles R4434-16 et L4432-10 du CGCT, que chaque année, dans le cadre de la préparation du budget du département, « le président du conseil économique, social et environnemental élabore un projet portant sur les crédits nécessaires à son fonctionnement... qu'il soumet au président du conseil général ».

Le conseil général « met à la disposition des conseils consultatifs les moyens de fonctionnement nécessaires. Ces moyens doivent permettre notamment d'assurer le secrétariat des séances des conseils ». Le conseil général « met également les services départementaux ou une partie de ceux-ci à la disposition des conseils consultatifs à titre permanent ou temporaire, notamment pour leur permettre de réaliser des études sur tout projet de leur compétence ».

« Les crédits nécessaires au fonctionnement de chacun de ces conseils consultatifs et, font l'objet d'une inscription distincte au budget du Département de Mayotte.

Ils sont notifiés chaque année, après le vote du budget, au président de ces conseils par le président du conseil général ».

« Les crédits nécessaires au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental du Département de Mayotte sont, spécialisés par article ».

Collège I : les représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

DOMAINE ou ORGANISME

Chambre de commerce et d'industrie
Chambre de métier de l'artisanat
Chambre de l'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte
Confédération des artisans et petite entreprise du bâtiment
Organismes bancaires
Syndicats d'agriculteurs
Organismes représentant des pêcheurs et des aquaculteurs
Conseil des ordres
Professionnels du tourisme
Fédération des associations des petits commerçants de Mayotte
Mouvement des entreprises de France
Fédération mahoraise du bâtiment et travaux publics
Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Mayotte

REPRESENTANT

Mme Isabelle CHEVREUIL
M. Salime SOUMAILA
M. Dani SALIM
M. Madi ABDILLAH
M. Laurent LICETTE
Mme Laïni MOGNE MALI
M. Dominique MAROT
Dr. Kamel MESSAoudi
M. Attoumani HAROUNA
Mme Zaoudjati PRUDENT
M. Carla BALTUS
M. Nicolas GALBOIS
M. Soulaïmana MOUSSA

ORGANISME DU REPRESENTANT

CCI
CMA
CAPAM
CAPEB
Crédit Agricole
FDSEAM/JAM
AQUAMAY
Ordre des médecins
CDTM
FAPCM976
MEDEF
FMBTP
CGPME

Collège II : représentants des syndicats de salariés et de la fonction publique de Mayotte

DOMAINE ou ORGANISME

Centrale interprofessionnelle des syndicats de Mayotte

L'union départementale des syndicats Force ouvrière de Mayotte

Confédération générale des travailleurs de Mayotte

Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres

REPRESENTANT

M. Houbia YOUSOUFFA
M. Rifay SAÏ HAMIDOUNI
M. Yves MONTCHERY

Mme Houssoimati MHOUDHOIR
M. Abdou DAHALANI
M. Hamidou MADI M'COLO
M. Daoud Ismainla MADJINDA
M. Kamal IBRAHIM

Mme Marianne DAMARY
M. Haoussi BOINAHEDJA
M. Mohamadi TOUMBOU DANI
M. Ahmed ZAKI KAFE

M. Djanfar ABBAS ABDOU

ORGANISME DU REPRESENTANT

UI-CFDT

UDFO

CGT-MA

CFE-CGC

Collège III : Représentants des organismes qui participent à la vie économique et sociale de Mayotte

DOMAINE ou ORGANISME

Associations des femmes

Association du secteur sanitaire et social

Institutions sociales

Organismes oeuvrant pour les personnes âgées

Associations des consommateurs

REPRESENTANT

Mme Nadine HARIDOU

M. Abdallah ABDOU

Mme Ramlati ALI

M. Nizari ALY

M. Abdou SUBRA

ORGANISME DU REPRESENTANT

Entreprendre au féminin

Association des travailleurs sociaux de Mayotte (ATSM)

Union des centres communaux d'action sociale

Fédération mahoraise des associations des personnes âgées et retraitées (FMPAR)

Oudaïlia haki za M'mahoré

Collège IV : Personnalité qualifiée

M. Philippe DURET

Annuaire administratif

Sieam

Coordonnées



Moussa Mouhamadi Bavi, **Président**

Président du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (Sieam) depuis 2014, Moussa Mouhamadi Bavi est également un élu de la commune de Bouéni puisque les délégués qui siègent au sein du Sieam sont issus des 17 communes de l'île, et élisent le président en leur sein.

Accueil

0269 62 11 11
sieam@sieam.fr



Présentation

Préserver l'eau, en faciliter l'accès, la rendre saine et préserver l'environnement. Le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (Sieam) travaille depuis plus de 20 ans au service de l'île aux parfums et de ses habitants. Né en 1992, il résulte de la fusion des trois autres syndicats de communes existants alors : celui du secteur nord-est, celui du secteur nord-ouest, et la régie commune des municipalités de Bandrélé, Dembéni, Tsingoni, et M'tsangamouji.

Avec une capacité totale de production de 35 000 m³ d'eau par jour, une capacité de stockage de 27 000 m³ par jour, 35 stations d'épuration sur toute l'île, auxquelles s'ajoutent de nombreux systèmes d'assainissement individuels, ou encore 70 agents permettant à plus de 37 700 abonnés d'être raccordés au réseau d'eau, le Sieam a la lourde mission de répondre aux nécessaires besoins de rattrapage de Mayotte en la matière.

Ses missions sont au nombre de trois. La première est celle de recueillir et distribuer

l'eau potable grâce à des retenues collinaires, à des captages en rivière, à des forages en eaux souterraines et à son usine de dessalement en Petite-Terre.

Deuxième objectif : assainir les eaux usées de Mayotte, grâce notamment à un réseau de stations d'épuration, à plus de 30 autres stations communales et à divers systèmes d'assainissement non collectif.

Enfin, la plus récente des attributions du Sieam est la gestion et la distribution de l'eau agricole.

Sidevam

Coordonnées



Assani Bamcolo Saïndou, **Président**

Le Sidevam est présidé par Assani Bamcolo Saïndou, 39 ans, élu dans la foulée de sa réélection à la tête de la mairie de Koungou en 2014. Ses mandats de maire et de président du syndicat intercommunal courent jusqu'en 2020. Cet ancien commercial dirige sa commune depuis 2012 : il avait alors été désigné pour achever le mandat de l'ancien maire Ahmed Soufou, révoqué.

Accueil

0269 62 07 84

Direction général des services

Denis-chopin@sidevam976.fr

Secrétariat

Sidevam976@sidevam976.fr



Présentation

Le syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (Sidevam) regroupe en cinq zones, toutes les communes. Il a pour mission de collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés de Mayotte. Le Sidevam est composé d'un bureau d'élus municipaux : celui-ci est présidé par le jeune maire de Koungou Assani Bamcolo Saïndou. Chaque jour, 300 agents du syndicat arpentent les rues de l'île dans le but de rendre Mayotte plus propre.

Le Sidevam, créé en 2014, est donc réparti en cinq secteurs : Petite-Terre, Koungou, le Nord, le Centre et le Sud. Leurs agents sont chargés de ramasser les sacs poubelles au bord des rues, des routes, et de vider les bennes à ordures. Une fois les villages nettoyés, ces déchets dits ménagers et assimilés sont transportés dans les quais de transfert (à Malamani pour le Sud, Kahani pour le Centre, Hamaha pour Koungou et aux Badamiers pour Petite-Terre) avant leur destination finale : l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), basée à Dzoumogné. Là-bas, les déchets sont triés pour recyclage, puis

enfouis dans des casiers creusés dans le sol. Le syndicat est confronté à certaines difficultés, notamment la carence en bacs de poubelles ou la panne de camions benne à ordures, souvent due au mélange des déchets – non compatibles au ramassage des déchets ménagers – par les usagers.

Pour cela, il investit chaque année dans l'équipement : une demi-douzaine de camions benne étaient attendues pour 2016. Et collabore avec plusieurs sociétés privées (Eco-Emballages, Eco-Système, l'Ademe...), entre autres pour sensibiliser massivement autour du tri des déchets.

Sim



Coordonnées



Ahmed Ali Mondroha, **Directeur général**

Ahmed Ali Mondroha dirige officiellement la Sim depuis novembre 2015. Il en assurait déjà l'intérim depuis la non-reconstruction de son prédécesseur, Mahamoud Azihary. Jusqu'alors il était le directeur administratif et financier de la société immobilière.

Secrétariat

0269 61 11 13
sim@sim-mayotte.com

Agence locative

locatif@sim-mayotte.com

Présentation

Elle est un des organismes phares de Mayotte, indissociable de l'évolution de l'île. La Sim, Société immobilière de Mayotte est bien connue de tous. Mais au fond, qui connaît ses fondements, son but ? Son histoire ?

L'histoire de la Société immobilière de Mayotte (Sim) commence à la fin des années 70. Les fonctionnaires métropolitains commencent alors à venir en masse sur l'île aux parfums. Problème : à cette époque, seuls des logements traditionnels existent. Nous sommes en 1977, et voilà comment née la Sim : des besoins en constructions immobilières de plus en plus présents, de plus en plus pressants.

Rapidement, le besoin de développer également le logement social sur l'île se fait sentir. C'est alors qu'apparaît les "cases Sim", un habitat simple mais néanmoins décent, subventionné à hauteur de 90 % par l'État, et dont de nombreuses familles mahoraises pourront bénéficier. Une petite révolution dans la vie des Mahorais, qui existera jusqu'en 2004. Ces "cases Sim" sont aujourd'hui remplacées par deux autres programmes d'accès sociale à

un logement : les LATS (Logement en accession très sociale), et les Las (Logement en accession sociale).

Par ailleurs, la société s'est ouverte depuis 2004 au logement locatif social, permettant d'être seulement locataire, et non plus propriétaire comme c'était le cas avec les cases Sim et, actuellement avec les programme LATS et Las. Enfin, elle dispose dans son patrimoine d'un parc de logements classiques, appelés "intermédiaires", et destinés à tous travailleurs recherchant un logement non social en location. Comme une agence en somme, mais sans les frais.

Dirigée actuellement par Ahmed Ali Mondroha (photo), la Sim envisage dans les prochaines années la création de logements étudiants et de foyers de jeunes travailleurs ainsi que de nouveaux logements sociaux.

Mayra Mode

La boutique de la femme chic

4, Galerie Caribou
97600 Mamoudzou



Saïd Omar Oili
Maire de Dzaoudzi-Labattoir
(Président)

Fondée en 1981, l'Association des Maires de Mayotte (AMM), reconnue d'intérêt public, s'est engagée à mettre en œuvre des actions à l'échelle de tout le territoire de Mayotte.



Taïeb Mohamed-Bouali
Maire de Grand-Banani
(Président délégué)



Ahmad Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Ali Mohamed Elmorit
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Mohamed Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani



Saïd Mohamed Ouali
Maire de Grand-Banani

ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE

1, Résidence Anka - Dzaoudzi - 97600 Mayotte

Téléphone : 0390 91 30 40 - Fax : 0390 81 20 44 - GSM : 0436 95 00 20

www.ammmayotte.fr

Association des maires

Coordonnées



Saïd Omar Oili, **Président**

0639 09 00 07

Standard

0269 61 23 99

Toïlal Abdourraquib, **Directeur**

0639 09 00 20



Présentation

Fondée en 1981, l'Association des Maires de Mayotte (AMM), reconnue d'intérêt public, s'est engagée à mettre en œuvre des actions impliquant les 17 communes de Mayotte, issues de sensibilités politiques diverses, dans un total respect des principes qui ont prévalu depuis sa création. Elle est présidée par Saïd Omar Oili, maire de Dzaoudzi-Labattoir.

L'Association des maires de Mayotte regroupe l'ensemble des maires du département et la quasi-totalité des Établissements publics de coopération intercommunale. Interlocutrice incontournable des pouvoirs publics, elle se veut avant tout apolitique et pluraliste, avec pour objectif principal d'aider les maires dans l'exercice de leurs fonctions. Elle se doit d'améliorer les conditions de vie des administrés. Ce, en apportant constamment les solutions durables aux préoccupations communes de la population sur tout le territoire mahorais.

La politique du logement et de l'habitat, la gestion des ordures ménagères, la réforme sur la fiscalité locale, la mise en place des intercommunalités et des communautés d'agglomérations, les constructions scolaires, la sécurité des biens et des personnes seront au cœur des politiques publiques de proximité que le président s'est engagé à réaliser. Des mesures qui seront traduites sur le terrain grâce à l'implication du bloc communal, pour le bien-être des administrés.

CUFR

Coordonnées



Laurent Chassot, **Directeur**

Après avoir enseigné 4 ans à l'université Paris 1, notamment en Droit pénal, en Droit civil des biens ou encore en Droit des successions, Laurent Chassot assure désormais les fonctions de directeur du CUFR depuis l'ouverture du Centre universitaire de Mayotte à la rentrée 2012. Il a été nommé par le Conseil d'administration pour un mandat d'une durée de 4 ans. Il dispense également des cours magistraux au sein du département Droit/AES dans des matières aussi variées que le Droit de la famille, le Droit du travail, le Droit civil des biens, etc. et est rattaché au laboratoire de Droit privé et sciences criminelles de l'université d'Aix-Marseille, université partenaire de la filière Droit du CUFR.

N° de poste : 302

laurent.chassot@univ-mayotte.fr

Standard

0269 61 07 62

secretariat@univ-mayotte.fr

<http://www.univ-mayotte.fr/>

Présentation

Créé par décret ministériel le 12 octobre 2011, le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) est un établissement public à caractère administratif, établissement autonome placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et placé sous la direction de M. Laurent CHASSOT depuis 2012.

Le Centre Universitaire de Mayotte, a pour mission d'assurer des formations supérieures, sous forme d'enseignement initial ou continu. Outre l'Université de Nîmes, chargée de la mise en place administrative de l'établissement, le Centre Universitaire travaille en partenariat avec trois universités dans les domaines suivants : Droit-AES avec les Universités d'Aix-Marseille et de Nîmes / Lettres-Sciences Humaines avec

l'Université de Montpellier 3 et de Nîmes / Sciences-Technologies avec l'Université de Montpellier.

Le Centre a aussi une mission globale de recherche. Deux grandes directions de recherche ont été définies : la biologie marine (études sur la mangrove, projet de développement de l'aquaculture) et la littérature d'expression française dans l'archipel des Comores.



ATELIER MAHORAIS D'ARCHITECTURE

Agence d'architecture, d'urbanisme, d'aménagements paysagers et d'économie de la construction pour tous vos projets publics ou privés



Z.I NEL - BP 657 Kawéni - 97600 Mamoudzou - Mayotte - Tél. 0269 61 13 88 - Fax : 0269 61 10 72

www.ama-mayotte.fr secretariat-ama@orange.fr

Les 3 AMA - Atelier Mahorais/Malgache/Mascarin d'architecture



Oïdf

Organisation - Ingénierie - Développement - Formation

Directeur : Cédric LELAIDIER

L'HISTORIQUE

Oïdf a vu le jour en 1987. En 2011, l'organisme se restructure, via la création d'un service pédagogique dont la vocation est de répondre aux attentes de qualité dans les actions de formation dispensées.

L'ACTIVITÉ

LES JEUNES SANS QUALIFICATIONS ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI :

Oïdf reste un acteur majeur de l'insertion des publics en difficulté et des demandeurs d'emploi. Oïdf contribue aux politiques publiques d'insertion des jeunes. Elle agit en particulier en relation étroite avec la Mission Locale et Pole Emploi.

Chaque année, Oïdf forme des demandeurs d'emploi dont 86 % ont moins de 26 ans.

LES ENTREPRISES :

LE TRAVAIL AVEC LES ENTREPRISES EST AU CŒUR DE NOTRE PRATIQUE.

Oïdf travaille en étroite collaboration avec les entreprises et les collectivités pour concevoir des prestations adaptées au besoin de l'économie et des

personnes. Depuis, nous n'avons eu de cesse de consolider l'existant et de proposer des solutions pour répondre aux besoins du territoire. L'année 2014, année charnière, a vu naître l'école de la deuxième chance et l'association PEPS.

personnes.

Aux différentes étapes d'un parcours professionnel ou aux moments clés d'une carrière, nous sommes en mesure de proposer une gamme de prestations adaptées qui concourent à renforcer l'employabilité de la personne.

Chaque année notre catalogue de formation s'enrichit pour répondre au mieux aux besoins des entreprises.

LES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES,

UNE SPECIFICITE MAHORAISE:

Depuis plus de 20 ans, Oïdf assure la formation des personnes en contrats CES sur toute l'île. Du fait de cette expérience significative, nous avons développé une organisation et une expertise qui nous a naturellement amené à proposer des formations pour les contrats CUI.

de prestations adaptés qui concourent à renforcer l'employabilité de la personne.

La formation inter entreprise offre de nombreux avantages aux participants: vitesse d'assimilation grâce à un nombre restreint de formés, discussions plus animées et échange entre salariés occupant des postes équivalents.

Le contenu de la formation inter-entreprise doit tenir compte des besoins en formation des salariés. Les entreprises peuvent choisir le programme qui convient le mieux à leur attentes et qui s'ajuste à leur budget.

A la fin de formation, un suivi qualitatif et quantitatif des résultats s'imposent afin de revoir les écarts et les points à améliorer.

Tél : 0269.61.10.79 fax : 0269.61.19.71

Impasse Jardin Fleuri BP 64 - 97600 Mamoudzou

contact@oidf.fr - www.oidf.fr

EDM

Coordonnées



Yacine Chouabia, **Directeur général**

Ingénieur de formation, Yacine CHOUABIA a passé l'essentiel de sa carrière au sein du groupe EDF où il a occupé différentes fonctions au sein de la Production Nudéaire, de l'exploitation des réseaux de distribution, mais aussi en tant que conseiller stratégique auprès du Conseil d'administration d'ERDF. En juillet 2014, il a succédé à Olivier Flambard pour prendre la direction d'Electricité de Mayotte.

Chargée de communication

d.yves@elctricitedemayotte.com

Particuliers

0269 62 56 60

Professionnels, entreprises, administrations

0269 62 96 80



Présentation

EDM compte à ce jour plus de 190 salariés, affectés à la production, à la gestion du réseau et à la partie clientèle. Depuis sa création en 1987, l'entreprise n'a jamais cessé d'évoluer. Des mutations qui continuent de s'opérer dans plusieurs domaines, entre autres celui du développement durable. Yacine Chouabia, son directeur, souhaite faire des équipements solaires un outil indispensable pour les Mahorais.

Electricité de Mayotte, principal producteur et fournisseur d'électricité des Mahorais, fait partie de ses entreprises incontournables, indispensables pour le bon développement de l'île. Mise en service en 1987 puis étendue en 1998, la station – implantée aux Badamiers, en Petite-Terre – est équipée de douze moteurs. En 2009 est née la Centrale de Longoni, en Grande Terre, au Nord de l'île. Elle est équipée de cinq moteurs. Une extension est en cours, elle permettra d'équiper cette installation de trois

moteurs supplémentaires d'une puissance de 12 MW chacun. Le site abrite la première ferme solaire au sol construite à Mayotte.

Ces deux dernières années, EDM a finalisé des projets d'envergure grâce à des investissements conséquents (130 millions d'euros) tels que la mise en service de la première ligne 90 000 volts des départements d'Outremer insulaires mais aussi la construction d'une extension de la centrale de Longoni. Son dernier projet : faire de l'éclairage public un éclairage solaire.



PLA Océan Indien
Poids-Lourd - Autocar



Concessionnaire exclusif des minicars et Autocars de 13 à 49 places pour que vos passagers voyagent dans le plus grand confort à un prix optimal

Service Eco + un atelier service rapide
VL VU - Pick up à la disposition de nos clients



Check réparation - Maintenance / Contrat de maintenance / Maintenance industrielle
Garantir votre sérénité reste notre principale ambition.
PLA Mayotte est agréée dans le diagnostic technique, maintenance et réparation toutes

PME - PMI, économisez vos coûts !
Venez découvrir nos contrats maintenance
flotte véhicule entreprise

Un monde de services
pour vous garantir qualité et fiabilité

SIÈGE SOCIAL
Résidence Ravénia - Les Hauts Vallons
97690 Koungou - Mayotte

ATELIER
Route de la Mangrove - Kawéni
97600 Mamoudzou - Mayotte
Tél. 0269 62 07 21
Email : plamayotte@gmail.com

CONTACT
Patrick Zacharie Directeur Général
0639 24 04 80 - mdpc976@gmail.fr

Parc Marin



Coordonnées



Cécile Perron, Directrice

0269 60 73 65

Fax : 0269 60 73 66

contact@aires-marines.fr

www.aires-marines.fr

14 Lot Darin Montjoly, Itoni, 97 660 Dombéni

Présentation

Le Parc naturel marin (PNM) de Mayotte a été créé par décret le 18 janvier 2010. C'est le premier parc naturel marin créé en outre-mer. Situé dans le canal du Mozambique, un des hauts lieux de la biodiversité mondiale, le Parc naturel marin de Mayotte couvre l'ensemble de la zone économique exclusive (68 381 km²).

Sur une île où les ressources de la mer constituent la principale source de protéine et la pêche, le second secteur d'activité, concilier protection du milieu marin et développement durable des activités constitue un des défis à relever par le Parc. La création du Parc naturel marin de Mayotte tient notamment à son lagon d'exception et à une biodiversité très riche et encore mal connue. Ceinturée d'une barrière récifale de 195 km de long, le lagon de Mayotte présente également une seconde barrière interne, phénomène géologique très rare. Il abrite des habitats tels que mangroves et herbiers et est

le refuge d'espèces emblématiques menacées notamment des dugongs, des tortues marines et des baleines. La préservation des ressources marines et le développement durable d'activités constitue un des enjeux majeurs du Parc. Le PNM de Mayotte accueille une faune exceptionnelle et variée. L'île est entourée d'une barrière de corail qui forme l'un des plus grands lagons au monde. Ces récifs coralliens couvrent une surface de 150 km². Le périmètre du Parc inclut également les bancs éloignés de l'Iris, du Geyser et de la Zélé qui accueillent plus de 100 espèces de poissons différentes pour 100 m².

STM

Coordonnées



Frank Fournier, **Directeur**



0269 60 10 69

B.P. 186, 97 610 Dzaoudzi

Fréquences et horaires

Tous les jours, toutes les 1/2 heures, de 06h00 à 20h00, puis toutes les heures jusqu'à minuit et jusqu'à 3h00 les vendredis et samedis.

Tarifs

- 0,75 € par personne dans le sens Mamoudzou-Dzaoudzi, gratuit dans l'autre sens
- 2 € par scooter, 15 € par voiture et 30 € par utilitaire dans le sens Mamoudzou-Dzaoudzi, gratuit dans l'autre sens.

Présentation

Le Service des Transports Maritimes est un service spécifique du Conseil départemental de Mayotte, contraint à être opérationnel 24h/24 et 7j/7 afin d'assurer, dans les meilleures conditions, la continuité territoriale entre les deux îles. La Direction du STM et le chantier de réparation navale sont implantés en Petite-Terre, à Dzaoudzi. La gare maritime principale est située en Grande Terre à Mamoudzou.

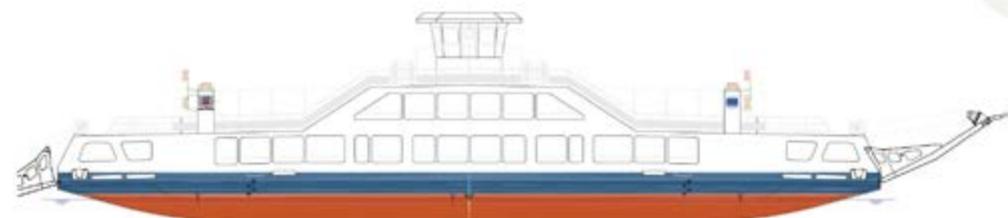
Le STM a trois missions principales. Assurer la continuité territoriale de façon régulière, pour le transport des personnes, des marchandises, des véhicules, conformément aux horaires fixés par arrêté du Conseil départemental. Il doit

aussi répondre aux demandes particulières émanant d'entreprises privées ou d'organismes publics telles que le CHM. Gérer un chantier de réparation navale dont la priorité est la maintenance de la flotte du service.



La barge un trait d'union entre les Hommes

Depuis 38 ans entre Petite et Grande-Terre



Annuaire administratif

Ademe

Coordonnées



Christel Thuret, **Directrice**
n°56 Bâtiment Espace Canopia,
Les Hauts Vallons, B.P. 1226,
97 600 Mamoudzou

0269 62 32 36

ademe@runnet.com

<http://tri-dechetsmayotte.yt/>

Fax : 0269 62 32 35

www.ademecoceanindien.fr



Présentation

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est un établissement public à caractère industriel et commercial, dirigé par Jean-Michel Bordage et placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'Ademe est implantée à Mayotte depuis 2007. Elle participe à la mise en œuvre des politiques

publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence aide les entreprises, les collectivités locales, les pouvoirs publics ainsi que le grand public au financement de projets dans les domaines de la gestion des déchets, de la préservation des sols, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la lutte contre le bruit.

Ireps - FNES

Coordonnées



Kartoibi Azida, **Directeur**

0269 61 36 04

Fax : 0269 62 12 50



Présentation

La Fédération Nationale d'Éducation et de promotion de la Santé (FNES) a été créée en 2002. Après sa création, elle donne naissance aux Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la Santé (Ireps) en 2008.

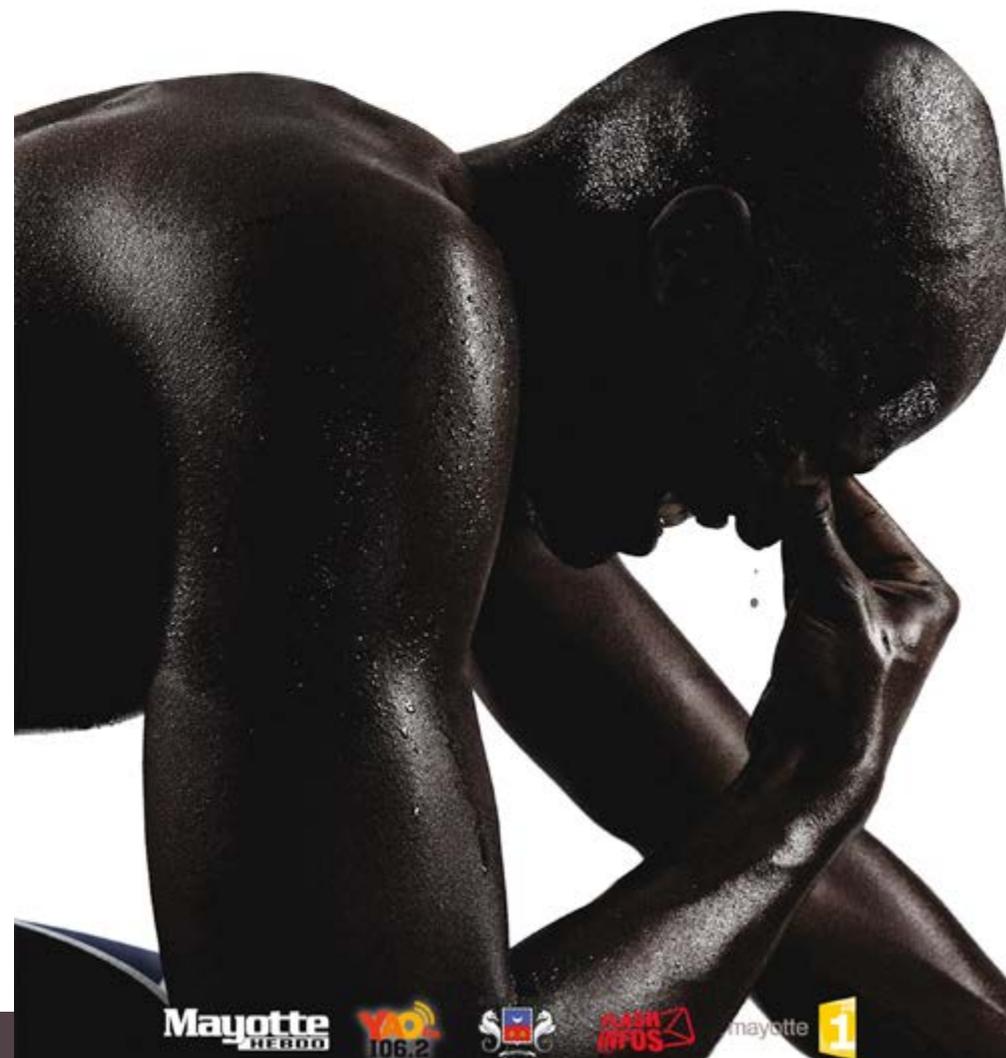
À Mayotte, les locaux de l'IREPS sont situés dans le quartier Maevantana à M'tsapéré. Cette institution cherche à favoriser le développement et la reconnaissance de l'éducation à la santé.

De plus elle soutient et développe les initiatives locales qui pourraient permettre de mieux répondre aux besoins de santé de la population. Les thèmes abordés les plus récurrents sont le handicap, la santé des personnes âgées, le SIDA, l'alimentation ou encore les addictions. De manière générale, l'Ireps est chargée de former, de conseiller en apportant une méthodologie, de communiquer et d'évaluer.

le sportif de l'année

2016

8^{ème} édition



Crij

Coordonnées



Nassor Mohamed, **Directeur**

0269 61 29 17

Fax : 0269 61 09 07

1 boulevard du stade de Cavani,

97 600 Mamoudzou

contact@crij-mayotte.org



Présentation

Situé à Cavani, le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) est chargé d'accueillir les jeunes de la totalité de l'île. Le CRIJ-M est une structure associative dépendant de la loi du 1^{er} juillet 1901. L'objectif premier est de fournir aux jeunes les informations concernant les formations et emplois disponibles dans leur région (ou département), mais également les sports/loisirs, la santé, l'éducation et l'environnement. Le CRIJ aide

notamment les jeunes à s'insérer dans le milieu professionnel selon leurs choix et leurs capacités, et veut faire comprendre aux jeunes quelle est leur place dans la société en tant que citoyen. Ainsi la structure propose des offres d'emploi/stages, elle met à disposition une solution bureautique, accompagne pour la réalisation d'un CV et la recherche d'un emploi ou d'un stage, et propose aussi des formations au baby-sitting.

Mission locale

Coordonnées



Zakia Douhonzou, **Directrice**

0269 61 03 09

Fax : 0269 61 05 04

1 Rue du stade de Cavani, 97 600 Mamoudzou

mission-locale-de-mayotte@wanadoo.fr



Présentation

La mission locale s'adresse aux 16/25 ans, c'est un espace d'intervention à la disposition des jeunes, qui les aide dans la recherche d'orientation professionnelle et dans la définition des projets professionnels. L'institution recherche l'innovation pour répondre aux besoins des concernés. Créées en 1982 par un décret ministériel et grâce au "rapport Schwartz", les missions locales sont partenaires des collectivités territoriales de l'Etat

et se basent sur quatre éléments pour obtenir un bon relationnel avec les jeunes : une approche générale des problématiques d'insertion, la gratuité des prestations, le volontariat des jeunes et l'absence de contrainte réglementaire. La ML résulte de charte et protocoles établis sur plusieurs années et a pour rôle l'accueil, l'information et l'orientation de tout jeune âgé de moins de 26 ans qui se présenterait en son sein.



Le musée de Mayotte

Historique

Le projet du musée a été relancé vigoureusement par le Conseil départemental de Mayotte avec l'appui technique et financier de l'Etat (Ministère de la Culture/Préfecture), aussi bien par la restauration des bâtiments (Résidence des Gouverneurs et Ancienne Caserne de Dzaoudzi) que par l'acquisition de collections et la présentation d'expositions de préfiguration. La première de celle-ci fut inaugurée le 19 septembre 2015, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

Un patrimoine méconnu

Le Musée de Mayotte (Muma) est un musée généraliste consacré à l'environnement, l'archéologie, l'histoire, la culture ainsi qu'aux traditions de l'île. Il faut en effet montrer et expliquer l'identité mahoraise, si particulière, dans son contexte swahili et indo-océanique, à des fins éducatives, culturelles et touristiques.

La Résidence des Gouverneurs de Dzaoudzi, aujourd'hui classée parmi les Monuments historiques, accueillera le musée, ainsi que les autres bâtiments historiques proches. Ce choix présente un caractère hautement symbolique : siège et résidence du sultan puis des gouverneurs, il est à la fois l'un des plus beaux monuments historiques de Mayotte (architecture Eiffel), un lieu central du pouvoir et aussi un lieu sacré dans les traditions locales.

Préfiguration n°1 du musée de Mayotte

Orientation

Les actions de préfiguration du musée de Mayotte accompagnent cette période, dans le but de mettre en lumière les richesses naturelles et culturelles de Mayotte. Ce sera un cycle d'expositions thématiques expérimentales, qui seront renouvelées régulièrement (au moins une par an), au gré des enquêtes-collectes et des programmes scientifiques.

Cinq thèmes ont été retenus pour la première action de préfiguration du musée, dans l'esprit d'une mise en valeur équilibrée des patrimoines matériels (objets) et des patrimoines immatériels au sens de l'UNESCO (chants, danses, rituels, littérature orale et langues notamment) :

1. La culture orale est célébrée dans cette exposition. Articulée autour d'un conte de la sagesse dit par des enfants dans les trois langues de Mayotte (français, shimaoré et kibushi), cette salle présente des éléments du plurilinguisme : cartes, base de données, proverbes

2. L'univers symbolique et rituels est représenté par le debaa des femmes, en tant que qu'expression de l'islam soufi, source de beauté et de poésie. Il s'agit d'une installation qui met en scène dix figures féminines dansant et chantant le debaa. Des objets collectés, salouva, tari, tambourins, shandaruva restituent l'ambiance d'un bandra bandra.

3. La vie quotidienne sera abordée à travers l'exemple du duka, qui est bien plus qu'une épicerie, mais aussi un lieu de sociabilité et de transmission culturelle. La petite épicerie « Papa Kamardin » de Pamandzi a été transplantée au musée. Elle permet d'interroger les changements de nos modes de consommation, de relation au temps, à l'argent. En parallèle sont évoqués d'autres lieux de commerce : de la moyenne surface à l'hypermarché.

4. Les savoirs techniques sont mis en valeur à travers les Mama Shingo de Bandré. La chaîne opératoire du sel y est reconstituée, du ramassage du limon, matière première de base, jusqu'à la mise en sachet et à la vente.

5. L'histoire de Mayotte est revisitée par les canons de Dzaoudzi. Pour la première fois depuis leur découverte en 1996 et leur restauration, il sera possible de les admirer de près.

L'ensemble de la **Préfiguration N°1** exprime certains des axes principaux adoptés pour la constitution des collections. Un accent particulier est mis sur le patrimoine immatériel, savoir-faire, mémoire orale, langues. Les objets qui les matérialisent prennent alors tout leur sens et leur beauté.

La médiation et les ateliers

Pour mieux promouvoir le patrimoine culturel et historique de Mayotte, l'équipe musée de Mayotte propose des médiations et des animations afin de sensibiliser toutes les catégories de publics, en commençant par les jeunes, objectif prioritaire. Elle propose, sur réservation, des divers ateliers avec les scolaires, associations pour la transmission des connaissances et savoir-faire mahorais.

1-Adresse : place de France 97610 DZAOUZDI

2-Contact :

Information : 0269 64 97 45

E-mail : museedemayotte@cg976.fr

CDTM

Coordonnées



Fatimatie Razafinatoandro, **Présidente**

Standard

0269 61 09 09

contact@mayotte-tourisme.com

Présentation

Le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM) conduit et met en œuvre la politique et la stratégie du tourisme et des loisirs de Mayotte du Conseil Général.

Association Loi 1901 créée en 1987 à l'initiative du Conseil Général, le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM) conduit et met en œuvre la politique et la stratégie du tourisme et des loisirs de Mayotte du Conseil Général. Le CDTM, dirigé par Michel Ahamed, exerce ses missions dans le cadre de la loi de 1992 et juillet 2009, en collaboration avec les services de la Préfecture, de la Collectivité Départementale, les communes et les professionnels locaux. Les missions principales du CDTM sont : d'animer la mise en œuvre du Schéma de Développement et d'Aménagement du Tourisme et des Loisirs de Mayotte ; de contribuer à l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques en coordination avec les professionnels ; de fédérer tous les partenaires du développement du tourisme et des loisirs (institutionnels, élus, professionnels, opérateurs

privés et publics ; de gérer l'observatoire du tourisme, qui est chargée d'analyser l'évolution de l'activité touristique, des filières et des marchés ; d'évaluer les résultats de ses actions et conduire des analyses qualitatives / quantitatives sur les clientèles et les marchés, les produits et services ; d'accompagner les porteurs de projets et de soutenir les projets touristiques, d'aménagement, d'équipement et de développement par des études, des actions conseils, de formation auprès des collectivités et porteurs de projets privés et publics ; d'animer les filières touristiques du département (nautiques, pêche, VTT, randonnée, croisières...) ; d'animer le site web et développer le contenu éditorial du site du département ; de gérer une base de données commerciale et touristique (information client) et de gérer les relations presse et les "éducateurs".



DCP

Coordonnées



Hidaya Chakrina, **Directrice**
0269 64 95 00

Présentation

La direction de la Culture et du Patrimoine (DCP) est chargée de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine de Mayotte (fouilles archéologiques, inventaire des sites historiques, sauvegarde des usines sucrières et de l'artisanat d'art, etc.) et du développement culturel. D'une manière générale, ses missions comprennent des actions culturelles, intellectuelles et médiatiques. La DCP soutient aussi les initiatives des collectivités locales et des

organismes ou artistes privés.

La DCP est en charge de différents projets dont : assister à la rédaction du Projet Scientifique et Culturel du musée de Mayotte ; classer le bâtiment de la Résidence de Dzaoudzi en tant que monument historique ; organiser les Journées du Patrimoine ; inventorier et identifier des objets à sensibilité patrimoniale ; suivre et encadrer des associations pour la promotion du patrimoine mahorais.

Archives départementales

Coordonnées



Pauline Gendry, **Directrice**
pauline.gendry@cg976.fr
0269 64 97 97 Fax : 0269 64 97 80
archives.mayotte@cg976.fr
Les Archives départementales de Mayotte, Conseil départemental de Mayotte, B.P. 101, 97 600 Mamoudzou

Présentation

Les Archives de Mayotte ont vu le jour en 1997. D'Archives territoriales, elles deviennent départementales en 2004 avec la décentralisation. Elles sont un service du conseil départemental et assurent les missions réglementaires de collecte, de classement, de conservation, de communication et de contrôle des archives publiques produites sur l'ensemble du territoire. Elles œuvrent également pour la conservation de la mémoire orale à travers

leur service des archives orales (créé en 1996) et agissent pour la collecte des archives privées. Le service est également doté d'une bibliothèque de recherche spécialisée sur l'histoire, le patrimoine et la culture de Mayotte, de sa région et des Outremer, comprenant un fond patrimonial important. Un service éducatif est chargé de développer l'action culturelle en faveur du grand public et des scolaires.

DLLPM

Coordonnées



Alain-Kamal Martial, **Directeur**

0269 64 93 52

Standard

0269 64 93 50

Secrétariat

0269 64 93 54

Présentation

La direction du livre et de la lecture publique de Mayotte (nouvelle appellation de la bibliothèque départementale de prêt) met gratuitement à la disposition des citoyens des documents sur différents supports (livres, CD, DVD et CD-ROM). Elle gère également toutes les bibliothèques du réseau.

La direction du livre et de la lecture publique de Mayotte joue un rôle de conseil et d'aide aux projets pour les bibliothèques du réseau. Elle conseille les élus pour la création ou le développement de leurs bibliothèques. Elle accompagne les acteurs du réseau dans leurs différents projets (construire ou réaménager une bibliothèque dans le département). Elle apporte également son aide technique pour monter des dossiers de demandes de subvention auprès de différents organismes : conseil départemental, Etat, Europe...

La direction du livre et de la lecture publique assure le prêt de livres au public, mais également régulièrement ou ponctuellement aux autres bibliothèques, établissements scolaires et tout

organisme ou association ayant un projet de lecture dans l'île. Le bibliobus passe une fois par mois dans certaines zones dépourvues de bibliothèques (Tsimkoura, Bandrélé...). Elle dispose aussi d'une salle ouverte au public composée de trois espaces : l'espace numérique, l'espace adultes et l'espace enfants.

Cette structure assure également une mission d'animation afin de faire des bibliothèques de l'île des lieux de vie, de rencontres et d'échanges. Elle élabore un programme annuel d'animations sur le territoire mahorais. Elle met ainsi, à la disposition des partenaires du réseau, des fiches techniques et des outils d'animation (expositions, valises thématiques, thèmes, jeux, livres géants, animés, kamishibai, théâtre de marionnettes).



Votre partenaire informatique depuis plus de 30 ans

LA QUALITÉ - LE CHOIX - LE SERVICE



**ORDINATEURS - IMPRIMANTES - PÉRIPHÉRIQUES - LOGICIELS
ACCESSOIRES - CONSOMMABLES - INSTALLATION WIFI
MONÉTIQUE - GESTION DE PARC - VIDEO SURVEILLANCE
SERVICE APRES VENTE**

LES MEILLEURES MARQUES À VOTRE SERVICE !



Solution Informatique pour les Professionnels et les Particuliers
Kawéni - 97600 Mamoudzou - Tel: 0269 61 11 93 - Fax : 0269 61 08 89
Mail : mis@mis-sarl.com - Site : www.mahore-informatique-services.com

Dac

Coordonnées



Florence Gendrier, **Directrice**

Préfecture de Mayotte, DAC, B.P. 676, 97 600 Mamoudzou
0269 63 00 48

Présentation

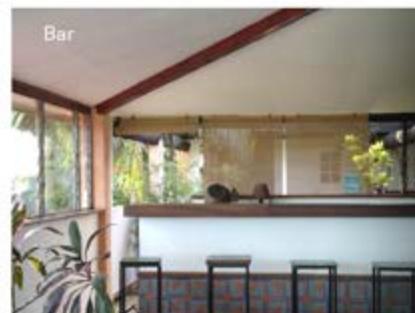
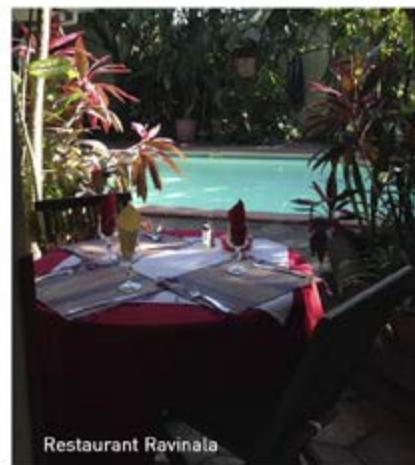
La Direction des Affaires Culturelles (Dac) est une antenne du Ministère de la Culture dans les DOM. Devenue depuis avril dernier une Dac de plein exercice, elle est chargée de conduire la politique culturelle de l'État à Mayotte.

À Mayotte, les missions relevant du Ministère de la Culture et de la Communication sont assurées par le préfet qui s'appuie sur les moyens mis à sa disposition par ce ministère. La Dac de Mayotte est donc chargée de conduire la politique de l'État, notamment dans les domaines du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ; du développement du livre et de la lecture ; de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ; de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ; du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles ; de la promotion de la langue

française et des langues de France ; de la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine ; de la promotion de l'architecture.

La Dac contribue et participe, dans les matières relevant de sa compétence, à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques et à la recherche scientifique.

Elle assure la conduite des actions de l'Etat, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter son appui technique.



Tarifs préférentiels
pour les administrations
à partir de 58.50€
(petit déjeuner inclus)

Réceptions
Cocktails
Restaurant
Petit déjeuner

Rte de la Géole - Kawéni - 97600 Mamoudzou
0639 69 17 86
laresidence-mayotte@orange.fr



Port de Longoni

Coordonnées



Sitti Maoulida, **Responsable**

La responsable du port de Longoni est Sitti Maoulida, sous l'autorité de Jacques Toto, directeur des ports et des transports maritimes et terrestres.

0269 64 90 00
sitti.maoulida@cg976.fr

Présentation

Le Département a choisi d'attribuer la gestion du port à une société de droit privé, Mayotte Channel Gateway (MCG), à compter du 1^{er} novembre 2013, sous la forme d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 15 ans. Celle-ci propose d'ériger en moins de cinq ans le port de Longoni en "hub européen de référence dans le canal du Mozambique".

Dans le cadre de la décentralisation, le Département s'est vu transférer par l'État, à compter du 5 novembre 2009, la gestion du port de Mayotte. Après l'avoir confiée quelques années à la chambre de commerce et d'industrie, qui a réalisé d'importants travaux (mise en place d'un second quai et création d'un terminal pétrogazier), le Département a choisi de l'attribuer à compter du 1^{er} novembre 2013, sous la forme d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 15 ans, à une société de droit privé, Mayotte Channel Gateway (MCG). Celle-ci proposait d'ériger en moins de cinq ans le port de Longoni en "hub européen de référence dans le canal du Mozambique".

Cet ambitieux projet vise à exploiter le bon positionnement du port dans le canal, en s'appuyant notamment sur un accroissement du trafic maritime lié à l'exploitation des ressources

en hydrocarbures identifiées au Mozambique. Il a pour objectif de doubler l'activité de transbordement en cinq ans et l'activité globale en 10 ans, en faisant passer l'activité de 60 000 à 100 000 containers par an, grâce au triplement des capacités de débarquement.

À cette fin, des investissements massifs de l'ordre de 150 M€ sont prévus, dont 64 M€ pour le développement de l'activité économique (terminaux de containers), 37 M€ pour le développement d'infrastructures industrialo-portuaires (avec la création d'une zone économique et la réalisation d'une gare maritime et routière), 23 M€ pour la création d'une plateforme d'accueil de navires de croisière et de transport de passagers, et 1,4 M€ pour la construction de bâtiments accueillant les autorités régaliennes (capitainerie, police, douanes, pompiers, remorquage, pilotage).

Aéroport

Coordonnées



Daniel Lefebvre, **Directeur**

Standard
0269 64 54 00
B.P. 445, 97 615 Pamandzi, Mayotte



Présentation

L'aéroport de Mayotte est situé en Petite-terre, à Pamandzi. Depuis la départementalisation de l'île (2011), l'aéroport est sous la tutelle du groupe SNC-Lavalin pour une durée de 15 ans. Ce groupe est consultant dans le domaine de l'ingénierie et de la construction.

Depuis 2014, une nouvelle aérogare a été construite à quelques mètres de l'ancienne, celle-ci va être réaménagée en "salle administrative". L'aéroport que l'on connaît aujourd'hui a été pensé par la SNC-Lavalin, il est plus moderne et plus adapté aux normes environnementales que l'ancien aéroport.

Il contient une zone commerciale et un dub VIP. Mado et Duty Free sont les deux commerces de l'aéroport.

Plusieurs compagnies aériennes accostent à l'aéroport Dzaoudzi-Pamandzi : Air Madagascar, Kenya Airways, Air Austral, Corsair International, Ewa Air, Inter-îles Air,

AB Aviation et XL Airways selon les saisons. Celles-ci desservent principalement la métropole (Paris-Charles-De-Gaulle) et la région de l'Océan Indien (La Réunion, Madagascar, Les Comores, le Mozambique, la Tanzanie et le Kenya).

Depuis quelques semaines, un nouvel appareil a fait ses débuts. Il s'agit du Boeing 787-800 qui établira la première liaison directe Mayotte/Paris de la compagnie Air Austral.

En 2015, le nombre de mouvements commerciaux est de 5600, cependant le nombre de vols dépend des saisons (hiver & été) et des vacances. L'aéroport de Mayotte compte aujourd'hui un effectif de 60 salariés.



INFRASTRUCTURE RÉSEAU WEB & DIGITAL CLOUD SERVICES

Conseil & Audit | Conception | Réalisation | Support



etic.yt | services@etic.yt
Tél. : 0269 615 353

Sdis



Coordonnées



Bertrand Cassou, **Lieutenant-colonel**

Standard
0269 63 94 00
contact@sdis976.fr

Directeur adjoint
Lieutenant-Colonel Robert
0269 63 94 02

Urgences
18 / 112

Présentation

Placé sous l'autorité opérationnelle du Préfet, avec les moyens accordés par le Président du conseil départemental et son conseil d'administration, le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Mayotte est dirigé par le Lieutenant-colonel Bertrand Cassou. On dénombre actuellement 6 casernes dans toute l'île : Kawéni, Longoni, Chirongui, Pamandzi, Acoua et Kahani, où se trouve le centre de formation, l'école départementale des sapeurs-pompiers de Mayotte. À noter aussi le centre de traitement de l'alerte État-major qui se situe à Kawéni.

Le premier service territorial d'incendie et de secours (STIS), ainsi qu'un corps de sapeurs-pompiers volontaires ont été créés en 1988, suite au passage du cyclone Kamissy en 1984, et à la dépression tropicale Félixia en 1985. Depuis le service a évolué et s'identifie maintenant au Sdis (service départemental d'incendie et secours) depuis le 1^{er} juillet 2014.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents,

sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'au secours d'urgence.

Le Sdis compte actuellement 665 personnes, dont 217 sapeurs-pompiers professionnels, 400 sapeurs-pompiers volontaires et 46 personnels administratifs et techniques spécialisés. Pour son parc matériel, le service compte 91 véhicules dont 12 ambulances et 12 engins d'incendie. En 2015, 15 500 interventions ont été réalisées : 92 % relèvent du secours à victimes, 5 % relèvent de l'incendie, et le reste sont des opérations diverses.

Cadis

Coordonnées



Nouridine Bacar, **Grand Cadi**

Standard

0269 64 90 00



Service de la médiation sociale

Younoussa Abaine

0269 61 15 21

Présentation

Un cadî est un juge musulman remplissant des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. Le cadî est un juge de paix et un notaire, réglant les problèmes de vie quotidienne : mariages, divorces, répudiations, successions, héritages, etc. Rattachés au conseil départemental, les cadîs occupent depuis le 2 mai 2016 un rôle de médiateur social. Les cadîs ont également comme mission de prévenir,

de tenter de trouver des solutions aux conflits inter villageois, mais aussi de participer dans les instances du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) puisque le département est cosignataire des Contrats de ville. Afin d'assurer un rôle de proximité, ce sont 19 cadîs, un par commune, et deux à Mamoudzou, qui ont pour but d'améliorer le vivre ensemble.

COMMENT UTILISER UN EXTINCTEUR.

S'il y a un feu, faites d'abord évacuer le domicile. Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée. Assurez-vous d'abord d'être en sécurité. S'il y a du danger, **ÉVACUEZ** les lieux et composez le **18**.

Si vous sortez, ne retournez pas à l'intérieur.

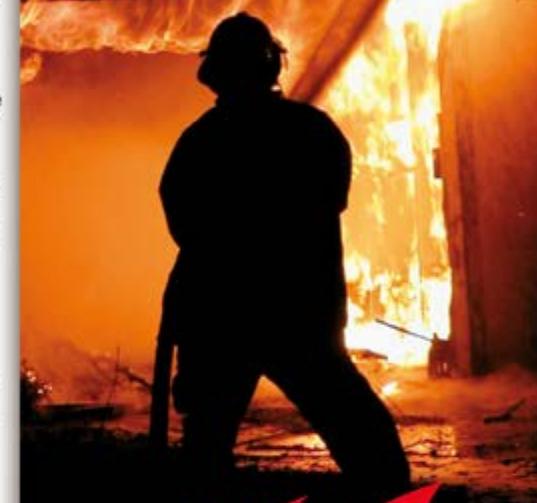
1. Retirez l'extincteur de son support.
2. Vérifiez que l'extincteur est plombé (donc plein) et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
3. Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
4. Approchez-vous à deux ou trois mètres (sept à dix pieds) du feu. Évitez d'être trop près du feu. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
5. Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
6. Décollez le flexible du cylindre, s'il en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
7. Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.
8. Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
9. Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **18** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.
10. Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), déposez-le dans un centre de recyclage. S'il est rechargeable, faites le remplir dès que possible par une société certifiée.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.



Première société certifiée
du département de Mayotte

Certification APSAD NF Services N° 571/11/04-285



BP 175 - ZI Kawéni - 97600 Mamoudzou

E-mail : contact@mayotte-protection-incendie.com

Tél. : 0269 61 53 26 - Fax : 0269 61 58 39

www.mayotte-protection-incendie.com

FO

Coordonnées



El Hanziz Hamidou, **Secrétaire général**

0639 69 39 93



Présentation

Force ouvrière ou FO - nom usuel de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO), qui témoigne de ses origines cégétistes - est une confédération syndicale française, créée en 1947. Troisième organisation syndicale en importance, derrière la CGT et la CFDT, FO a recueilli, sur la période 2005-2006, 12,7 % des voix aux

élections professionnelles et 15,81 % aux élections prud'homales de 2008. Force ouvrière est l'héritière de la branche réformiste de la CGT, syndicat qui a été, dès sa création en 1895, tiraillé entre une tendance réformiste et une tendance révolutionnaire puis communiste.

CGT

Coordonnées



Salim Nahouda, **Secrétaire général**

0269 62 20 90

Rue Golden, 97 600 Mamoudzou



Présentation

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie, c'est en Europe qu'il a commencé à émerger avec la révolution industrielle et il y est resté profondément ancré. La Confédération Générale du Travail est née de la volonté des salariés défendre leurs intérêts "face à l'oppression et à l'exploitation". Elle a été fondée en septembre 1895 à Limoges.

La CGT s'est fondée sur la notion de solidarité entre les salariés. Dans le cas de Mayotte, la CGTma est représentée par M. Salim Nahouda et est affiliée à la CGT depuis décembre 2014 grâce à la convention de coopération entre les confédérations CGT d'outre-mer et celle de la France métropolitaine.

CFDT

Coordonnées



Ousseni Balahachi, **Secrétaire général**

Standard

0269 61 00 81

cisma3@wanadoo.fr

1 Rue Baboul hairi, B.P. 1038, Cavani-M'tsapéré, 97 600



Présentation

La Confédération française démocratique du travail (CFDT) est une confédération interprofessionnelle de syndicats français de salariés, la première par le nombre d'adhérents, la seconde par son audience électorale tant aux élections professionnelles qu'aux élections prud'homales. Démocratie, solidarité, émancipation, autant de valeurs que la CFDT souhaite faire partager à ses

adhérents. La CFDT est un syndicat confédéré, elle réunit ainsi 1321 syndicats qui ont choisi de participer à un ensemble plus vaste à couverture nationale et interprofessionnelle. La CFDT s'est fixée comme objectif de développer un syndicalisme d'adhérents nombreux et bien organisés, condition essentielle pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés.

Unsa

Coordonnées

Union Départementale Unsa

Salah-Eddine El Mengad, **Secrétaire général**

0639 22 26 16

Majicavo Lamir, 97 600 Mamoudzou

ud-976@unsa.org

SE-Unsa éducation

Eric Hourcade, **Secrétaire général**

0698 25 20 54

13 jardins du collège, 97 600

Mamoudzou

976@se-unsa.org

Présentation

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (Unsa) voit le jour en 1993, fondée par cinq organisations syndicales non confédérées : la Fédération de l'Éducation nationale (FEN et Unsa éducation depuis 2000), l'Unsa agriculture agroalimentaire, la Fédération Autonome des Transports (FAT), l'Unsa Cheminots et la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF).

L'objectif de cette organisation est de rassembler les syndicats dans une démarche "réformiste, laïque et revendicative pour un syndicalisme renoué et démocratique". La lutte contre les discriminations est une des valeurs principales que défend cette union syndicale. Les adhérents à l'Unsa sont réunis pour la défense des salariés et du droit syndical.

Annuaire administratif

Medef

Coordonnées

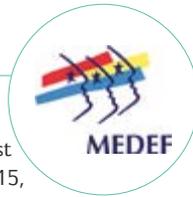


Thierry Galarme, **Président**

Arrivé en 2002 à Mayotte, Thierry Galarme est président du Medef de Mayotte depuis janvier 2015, il est également à la tête de l'agence de publicité Luvi Ogilvy et président de la Médecine du travail à Mayotte.

0269 63 80 60

president@medef.yt



Présentation

C'est un syndicat patronal. Il défend et promeut les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. 90 % de ses adhérents en France sont des entreprises de moins de 50 salariés. Le MEDEF mène une action permanente de lobbying auprès de l'ensemble des décideurs au niveau local, régional et européen, afin de faire valoir le point de vue de l'entreprise et

d'alléger le fardeau fiscal et réglementaire qui pèse sur elle. Différents sujets sont ainsi défendus à Mayotte : Installation d'une zone franche, travail intérim... Habilité par la loi pour négocier au nom de toutes les entreprises avec les partenaires sociaux, le MEDEF conduit toutes les grandes négociations interprofessionnelles au niveau national ou régional.

CGPME

Coordonnées



Saïd Bastoi, **Président**

0639 94 81 94

cgpme-mayotte@orange.fr

contact@cgpme976.com



Présentation

La CGPME, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante créée en France Métropolitaine, en 1944 par Léon Gingembre. La CGPME, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle. Elle assure la représentation et la défense de l'ensemble des petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus (industrie, commerce,

services, artisanat), au niveau national, tant auprès des pouvoirs publics que des partenaires sociaux, ainsi qu'au niveau international. Elle regroupe à la fois des fédérations professionnelles et des structures territoriales interprofessionnelles. La CGPME est présente dans tous les départements et régions, y compris l'outre-mer. Elle représente 200 fédérations et syndicats de métiers et plus de 600 000 entreprises.

**5^{ème} TROPHÉES
MAHORAIS
DE L'ENTREPRISE**

AFD

Lieux

Acoua	25, 28	Mamoudzou	10, 14, 17, 18, 19,
Bandraboua	14, 20, 22, 29		22, 24, 31, 38, 55, 70, 71, 90,
Bandrélé	30, 98		92, 94, 97, 100, 106, 108, 109
Bouéni	14, 17, 31	Mtsangamouji	40, 44
Chirongui	33, 66	Mtzamboro	14, 39
Dembéni	14, 18, 21, 34	Ouangani	14, 15, 22, 41
Dzaoudzi	14,	Pamandzi	14, 19, 35, 42, 55, 70, 103
	20, 35, 42, 64, 83, 90, 97, 103	Sada	8, 10, 14, 21, 32, 43
Koungou	14, 19, 20, 37, 70, 79	Tsingoni	14, 20, 39, 44
Labattoir	14, 20, 35, 42		

Noms

Abdou Dahalani	31, 73	Christian Montès	59
Abdourahmane Soilihi	10	Christophe Trolé	50
Afidati Mkadara	17	Daniel Courtin	50
Ahamed Attoumani Douchina	17	Daniel Lefebvre	103
Ahmed Darouèche	28	Daniel Zaïdani	19
Ahmed Soilihi	36	Dany Ramaye	66
Alain-Kamal Martial	98	El Hanziz Hamidou	108
Ali Ahmed Combo	41	Etienne Morel	61
Ali Combo Debré	17	Fatima Souffou	20
Ali Moussa	30	Fatimatie Razafinatoandro	20, 96
Anhya Bamana	43	Florence Gendrier	100
Armamie Abdoul Wassion	18	Franck Fournier	90
Amaud Boudard	50	François Maury	62
Assani Bamcolo Saïndou	37, 79	Frédéric Veau	48
Aynoudine Salime	18	Halima Mdallah	20
Bernard Rubi	63	Harouna Colo	39
Bertrand Cassou	105	Hidaya Chakrina	97
Bichara Payet	18	Ibrahim Aboubacar	8, 9
Boinali Saïd	8, 58	Insya Daoudou	21
Boura Soulaïmana	29	Issa Abdou Issa	21
Bourouhane Allaoui	19	Issa Soulaïmana	21
Cécile Perron	89	Issoufi Hadj Mhoko	22
Chihabbouddine Ben Saïd	19	Jean Almazan	48
Christel Thuret	92	Jean-Michel Berges	51

Jean Veron	58	Ousséni Ben Issa	23
Jennifer Tirard	65	Patrice Poncet	50
Jouwaou Ambdi-Hamada	34	Patrick Salles	65
Juliette Corré	62	Pauline Gendry	97
Kartoibi Azida	92	Philippe Miziniak	54
Laurent Chassot	84	Raïssa Andhum	23
Lucile Maout	65	Rémi Bariéty	64
Maanrifa Saïd	40	Roukia Lahadji	33
Mahafourou Saïdali	42	Saïd Bastoi	110
Mariame Saïd	22	Saïd Omar Oili	35, 83
Mohamed Ali Hamid	72	Salim Nahouda	58, 108
Mohamed Bacar	44	Sidi Mohamed	24
Mohamed Majani	38	Sitti Maoulida	102
Moinécha Soumaïla	22	Soibahadine Ibrahim Ramadani	15
Monique Grimaldi	53	Soihirat El Hadad	24
Moulim Abdourahmane	31	Thani Mohamed Soilihi	10
Moulim Payet	73	Thierry Galame	110
Nassor Mohamed	94	Thierry Hauffmann	50
Nathalie Costantini	52	Toyfria Anassi	25
Nihad Abbas	65	Yacine Chouabia	87
Nomani Ousséni	23	Younoussa Abaine	106
Nourine Bacar	106	Yes Mayer	65
Olivier Monsegu	50	Zaïlati Madi Mari	25
Omar Djoundiy	72	Zainoudine Antoyissa	32
Ousseni Balahachi	109	Zakia Douhonzo	94

Structures

Ademe	79, 92, 113	CGPME	110
Aéroport	25, 42, 64, 103	CGT	58, 108
AFD	65, 113	CHM	61
Archives départementales	12, 97	CMA	72
ARS	43, 62	CRA	70
Association des maires	35, 83	Crij	94
BSMA	57, 113	CSSM	58
Cadis	106	CUFR	84
Capam	73	Daaf	51
CCI	72	Dac	100
CDTM	96	DCP	97
CES	73	Deal	50
CFDT	8, 108, 109	Dieccte	53

Index

DJSCS	63
DLEM	64, 113
DLLPM	98
Douanes	67
DRFIP	60
EDM	87
FO	20, 108
Gendarmerie	55
ledom	17
Ireps - FNES	92
Justice	11, 71
La Poste	59
Medef	110
Mission locale	94
Parc Marin	89
Pôle Emploi	66
Police	54
Port de Longoni	102
Préfecture	46, 96, 100
Sdis	105
Sidevam	79
Sieam	78
Sim	81
STM	90
UNSA	109
Vice rectorat	15, 52

Impression Caractère, Maurice. Tirage 5 000 exemplaires. Édité par la Somapresse® - 7 rue Salamani, B.P. 60, 97 600 Mamoudzou, Mayotte - 0269 61 20 04 - contact@mayottehebdo.com - www.mayottehebdo.com

Directeur de la publication : Laurent Canavate. **Directeur commercial :** Cédric Denaud. **Commerciaux :** Danyl Jeanhéraly, Murielle Turlan. **Rédacteurs en chefs :** Amandine Debaere, Adrien Theilleux. **Rédaction :** Gauthier Dupraz, Geoffroy Vauthier, Iahirac Mahafidhou, Marine Henquet, Nora Godeau, Oirdi Anli, Olivier Loyens, Salomé Ekouya, Zaïdou Bamana. **Maquette et infographie :** Olivier Baron, Héloïse Pontillo.

1979  2016

LECLERE FRERES

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT



LECLERE Frères, depuis plus de 30 ans, poursuit son engagement pour le développement de Mayotte.



**PEINTURE
ÉTANCHÉITÉ
FAÇADE**



**CARRELAGE
FAÏENCE**



SOLS SOUPLES



**CLOISONS
FAUX PLAFONDS**

**LECLERE Frères, plus de 101 réalisations tout corps d'état,
pour plus de 1001 réalisations en lots séparés.**

SARL LECLERE FRERES

MASSAKINI KAWENI
BP 1067 - 97600 MAMOUDZOU
Tél : 0269 61 16 54 / Fax : 0269 61 45 22
Mail : sarl.leclere.freres@wanadoo.fr

